

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022



AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT



ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

I. Présentation de la Caisse régionale

1. Le projet d'entreprise #team29
2. Notre modèle d'affaires

II. Réponse à nos enjeux RSE¹

1. Rappel du cadre réglementaire
2. Le Projet Sociétal du Groupe
3. Notre prise en compte des attentes des parties prenantes
4. Nos principaux enjeux et risques extra-financiers
5. Nouvelle Politique RSE

III. Nos engagements et actions RSE

1. Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE
2. Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise
3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients
4. Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise
5. Cultiver l'éthique des affaires
6. Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions
7. Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires

IV. Annexes

¹ Responsabilité Sociétale des Entreprises.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

I.	PRÉSENTATION DE LA CAISSE RÉGIONALE.....	7
1.	<i>La RSE projet d'entreprise #TEAM29</i>	7
2.	<i>Notre modèle d'affaires</i>	9
II.	RÉPONSE À NOS ENJEUX RSE	11
1.	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	11
1.1.	Publication d'une déclaration de performance extra-financière	11
1.2.	La réglementation SFDR (Politique relative aux risques en matière de durabilité) et la réponse du Groupe	11
1.3.	La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)	13
1.4.	Les réglementations MiFID II & IDD	26
2.	<i>Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités</i>	28
2.1.	Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective	28
2.2.	Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe	28
3.	<i>Notre prise en compte des attentes des parties prenantes</i>	28
4.	<i>Nos principaux enjeux et risques extra-financiers</i>	29
5.	<i>Nouvelle politique RSE</i>	36
III.	NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS RSE	39
1.	<i>Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE</i>	39
1.1.	Risque de désengagement de la vie territoriale	39
1.2.	Risque de défaut de gouvernance mutualiste	45
2.	<i>Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise</i>	49
2.1.	Risque de non-adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients.....	49
2.2.	Risque de dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement	54
3.	<i>Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients</i>	61
3.1.	Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	61
4.	<i>Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise</i>	68
4.1.	Risques liés à l'absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie	68
5.	<i>Cultiver l'éthique des affaires</i>	82
5.1.	Risque lié au manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients.....	82
6.	<i>Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions</i>	85
6.1.	Risque lié à l'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client.....	85
7.	<i>Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires</i>	92
7.1.	Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire	92
IV.	ANNEXES	96
1.	<i>Note méthodologique</i>	96
1.1.	Périmètre du reporting	96
1.2.	Méthodologie de consultation des parties prenantes	96
1.3.	Risques extra-financiers actualisés dans la DPEF 2022	103
2.	<i>Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives</i>	105
3.	<i>Les 10 engagements collectifs du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole</i>	105
4.	<i>La méthodologie SAFE (ex P9XCA)</i>	107
5.	<i>Rapport de l'organisme tiers indépendant</i>	108

- | -

Présentation de la Caisse Régionale

I. Présentation de la Caisse Régionale

Le projet d'entreprise #TEAM29 de la Caisse Régionale s'inscrit dans la raison d'être du Groupe Crédit Agricole, à savoir :

- Une entreprise centrée sur la satisfaction de ses clients ;
- Le premier acteur du développement économique, social et sociétal du Finistère.

Les trois priorités fixées sont :

- Accentuer la conquête sur tous les marchés ;
- Développer nos activités de façon équilibrée et diversifiée ;
- Améliorer notre performance commerciale et opérationnelle.

Être de la banque de la RSE, acteur du progrès, fait partie intégrante de notre vision à long terme.

1. La RSE projet d'entreprise #TEAM29

La Caisse Régionale a poursuivi en 2022 l'adaptation de son modèle d'affaires afin de répondre aux enjeux des transitions environnementales et sociétales ayant des impacts sur le territoire et sur la vie de ses clients.

En écho au Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole annoncé en décembre 2021, la politique RSE de la Caisse Régionale a été validée par son conseil d'administration en février 2022. La RSE faisait déjà partie des neuf chantiers stratégiques du projet d'entreprise #Team29.

Déclinée en 7 engagements, la politique RSE a été partagée avec l'ensemble des élus et collaborateurs de l'entreprise.

Un pilotage a été mis en place à travers un comité dédié et le suivi d'indicateurs spécifiques tels que les encours de crédit « green », la collecte sur le livret engagé sociétaire...

La sensibilisation aux enjeux climatiques s'est notamment traduite par la participation des membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration à l'atelier sur la fresque du climat, par des événements de mobilisation de collaborateurs ambassadeurs RSE sur leur métier, ou par un événement dédié à la mobilité douce à destination de l'ensemble des salariés.

L'infusion de la RSE dans l'ensemble de nos politiques et sa traduction en actions concrètes constituent des priorités stratégiques pour la Caisse Régionale.

Pour 2023, l'accent sera donné sur la formation de 100% de nos collaborateurs et de nos élus aux enjeux de la RSE et sur la montée en puissance du conseil et de l'accompagnement de 100% de nos clients dans leurs transitions.

Le Groupe a pris des engagements extra-financiers en matière de trajectoire net zéro carbone et fait évoluer son organisation en créant une nouvelle entité Crédit Agricole Transitions et

Énergies². Celle-ci sera notamment en charge de coordonner les actions du pilier 1 du projet sociétal : « *Agir pour le climat et la transition en faveur d'une économie bas carbone* ».

Dans un environnement réglementaire évolutif en matière de RSE, la Caisse Régionale s'attachera en 2023 à prendre en compte les orientations du Groupe et à poursuivre les réflexions et chantiers lancés sur tous les marchés.

² Avec le lancement de cinq Caisses Régionales pilotes en juin 2022.

2. Notre modèle d'affaires

Le tableau suivant reprend en synthèse le modèle d'affaires de la Caisse Régionale du Finistère et les chiffres clés relatifs à l'année 2022.

#TEAM29		Etre la banque de référence du Finistère Etre la banque de la RSE, acteur du progrès Etre la banque de l'inclusion Etre agile et tirer profit de la puissance du Groupe Crédit Agricole			
NOS RESSOURCES		NOS CLIENTS ET SOCIETAIRES			
<i>Les femmes et les hommes</i>		264 922	<i>sociétaires</i>		
1 479	<i>collaborateurs au 31/12</i>	465 841	<i>clients</i>	dont	<i>clients particuliers</i> 419 657
<i>La gouvernance</i>		<i>Parts de marché (novembre)</i>		<i>clients professionnels</i> 24 425	
546	<i>administrateurs</i>	<i>Collecte BDF</i> 32,7%		<i>clients agriculteurs</i> 8 887	
1	<i>Président, élu par le Conseil d'Administration</i>	<i>Crédits</i> 33,8%		<i>clients entreprises et collectivités</i> 4 219	
16	<i>membres du conseil d'administration CR, qui décide, en lien avec la Direction Générale, des orientations de l'Entreprise</i>			<i>clients associations</i> 8 653	
6	<i>membres au Bureau du Conseil d'Administration</i>	NOTRE CREATION DE VALEUR			
8	<i>membres du Comité de Direction</i>	11,3	<i>Md€ de financements des patrimoine</i>		
<i>Notre ancrage territorial</i>		dont en millions d'€uros			
97	<i>points de vente</i>		encours	réalisations	
10	<i>agence "clients patrimoines et professionnels"</i>		Particuliers	7 447	1 218
2	<i>agences entreprises</i>		Professionnels	545	120
139	<i>points verts</i>		Agriculteurs	927	173
190	<i>automates bancaires</i>		Entreprises & collectivités	2 415	542
40	<i>caisses locales</i>	17,7	<i>Md€ de gestion et valorisation des patrimoine</i>		
<i>Notre capital financier</i>		346	<i>milliers contrats d'assurances des patrimoines</i>		
2,1	<i>Md€ de capitaux propres consolidés</i>	245	<i>milliers de contrats de services bancaires au quotidien</i>		
1,5	<i>Md€ de capitaux propres sociaux</i>	NOS RESULTATS			
		<i>Soldes de gestion (M€)</i>		<i>sociaux</i>	<i>consolidés</i>
		<i>Produit Net Bancaire</i>	285	271	<i>Ratio CET1</i>
		<i>Résultat brut d'exploitation</i>	104	89	28,6%
		<i>Résultat net</i>	49	77	
		<i>Total Bilan (Md€)</i>	16,2	16,4	
<i>Nos pôles spécialisés</i>	Placements et patrimoine	Nos filiales	SAS FORCE 29	Notre implication locale sur l'année	. <i>FONDATION</i>
	International		TY NAY		452 400€ alloués
<i>L'appui des filiales Groupe et régionales</i>	Facturation	Nos projets Territoire	VILLAGE BY CA		. <i>IDECA</i>
	Communication client		FINISTERE MER VENT		68 projets accompagnés
	PREDICA		AMUNDI		. <i>PASSERELLE</i>
	PACIFICA		UNEXO		461 clients accompagnés
CA TTIRES	CABH				
CALF	...				

- II -

Réponse à nos enjeux RSE

II. Réponse à nos enjeux RSE

1. Rappel du cadre réglementaire

1.1. Publication d'une déclaration de performance extra-financière

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui succède au rapport RSE des années précédentes résulte des dispositions du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la transposition en droit français de la directive européenne en matière de publication d'informations extra-financières et de diversité des entreprises.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI). Selon l'article R225-105-2, le rapport de cet organisme, présenté en annexe, comprend :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies ;
- Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

L'OTI mandaté par le Crédit Agricole du Finistère pour réaliser ces travaux est le Cabinet Ernst & Young.

1.2. La réglementation SFDR (Politique relative aux risques en matière de durabilité) et la réponse du Groupe

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) établit, pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers, des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte des **incidences négatives** sur la durabilité dans les processus ;
- La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurance.

1.2.1. L'intégration de la durabilité dans le conseil financier

Au niveau de la conception des produits financiers, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution des produits financiers, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés à ces préférences, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille d'investissement.

1.2.2. La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

1.2.3. Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables

Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

1.2.4. Le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG

Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le

Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements de nos entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe³.

1.3. La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

1.3.1. Cadre et exigences réglementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de

³ La politique de durabilité de la Caisse Régionale du Finistère est également consultable à cette adresse : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr829/npc/documents/CR29_-_POLITIQUE_DE_DURABILITE_ET_INCIDENCES_NEGATIVES_-_DEFINITIF.pdf

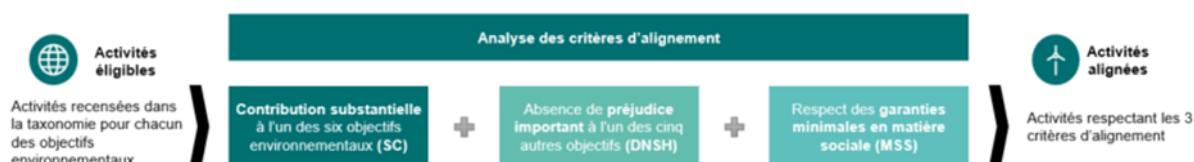
reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

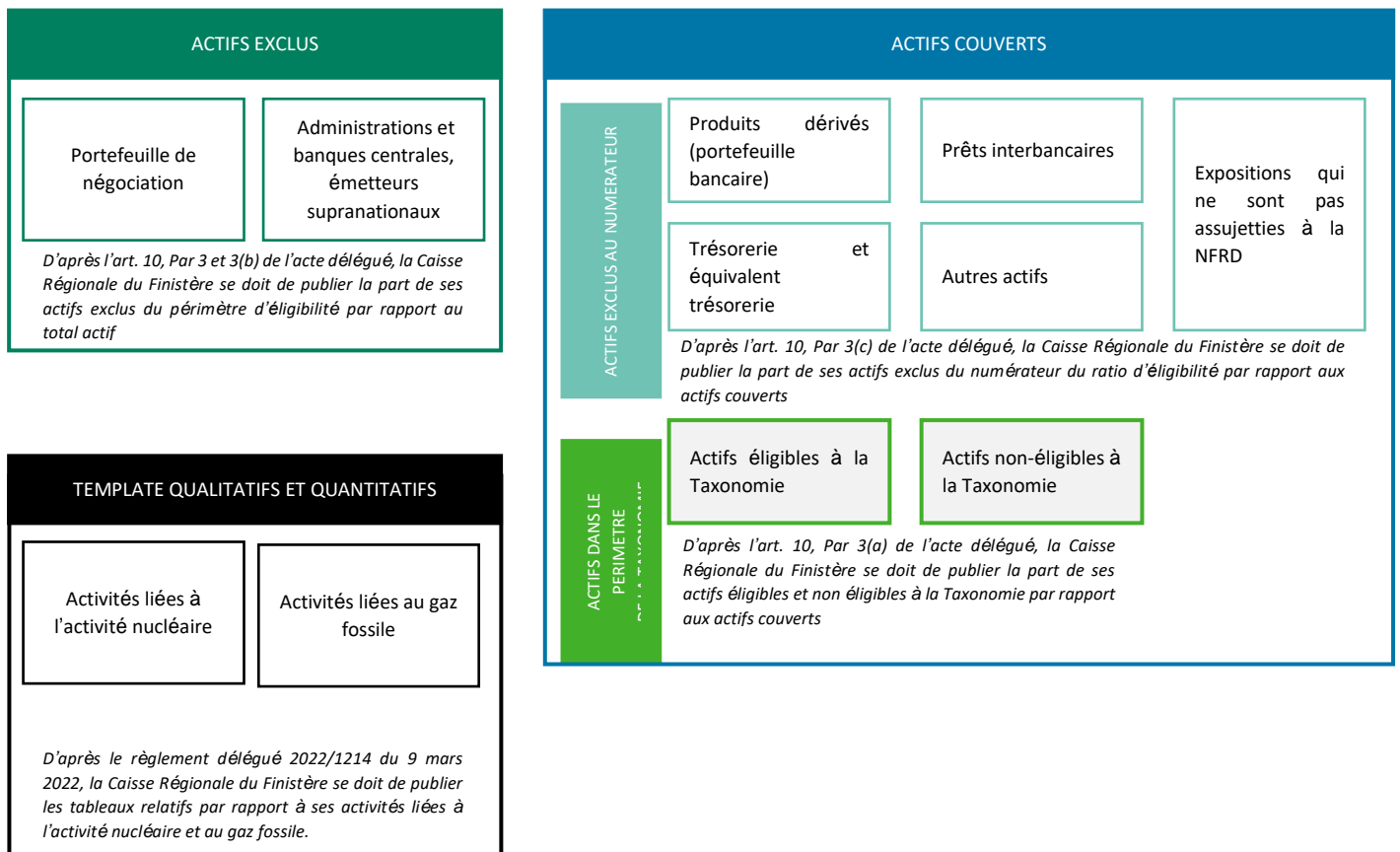
- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio », GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement alignés à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés ;
- Toujours à partir du 1er janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion) ;
- Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025).

L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés. **Pour cet exercice, seules les activités éligibles sont publiées.**



En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité des actifs à la taxonomie pour 2022, à l'instar de la publication de 2021. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz

fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2022.



1.3.2. Méthodologie et détermination des actifs éligibles

Pour le reporting du 31 décembre 2022, la Caisse Régionale du Finistère est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat ».

Pour ce deuxième reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

De plus, dans le calcul du ratio d'éligibilité, les interprétations et recommandations des régulateurs et superviseurs ont été prises en compte à des fins de comparabilité entre établissements.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Finistère a estimé les actifs éligibles envers les entreprises financières et non financières pour lesquelles le ratio d'éligibilité n'a pas pu être collecté, sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles publiée à titre obligatoire. La Caisse Régionale du Finistère publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant **d'actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

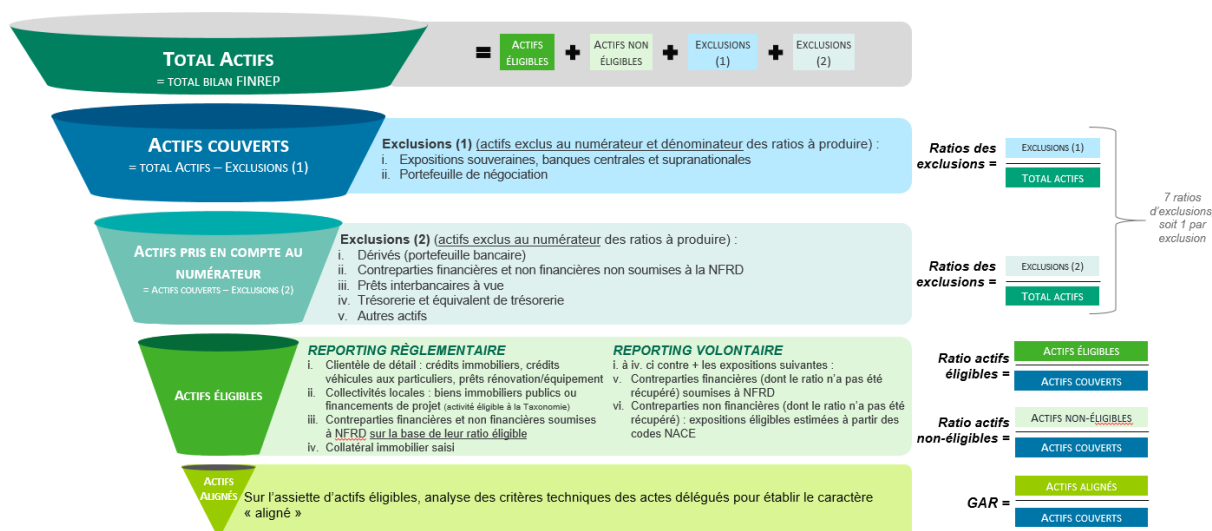
- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs⁴ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, la Caisse Régionale du Finistère publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

⁴Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE



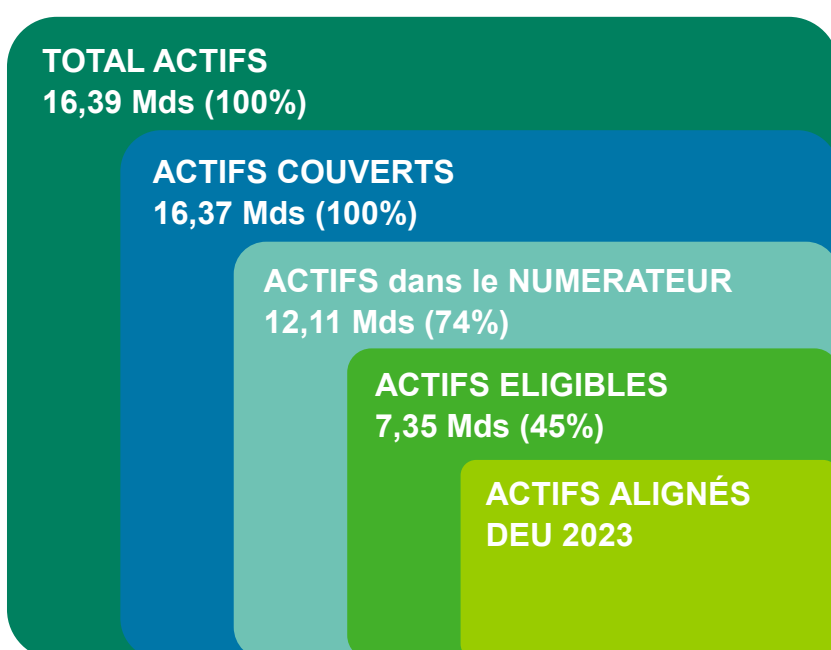
1.3.3. Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse Régionale du Finistère au 31 décembre 2022

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	En %	En euro
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	45%	7 348 796 451
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (<i>expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie</i>).	29%	4 760 075 561
Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En euro
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	3%	544 699 000
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	9%	1 482 302 000
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%	36 970 000
Part d'autres actifs dans le total d'actifs	-2%	-368 986 000
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	16%	2 563 608 000

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

TOTAL	26%	4 258 593 000
--------------	------------	----------------------

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En euro
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	0%	21 727 988
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%	0
TOTAL	0%	21 727 988



Par rapport à la publication de l'année 2021, les variations du ratio d'actifs éligibles sont expliquées par l'évolution de la taille de bilan de 1,27 milliard d'euros et par des évolutions de la méthodologie d'application de la taxonomie (notamment sur la prise en compte des prêts automobiles uniquement à partir du 1er janvier 2022 pour le périmètre de la clientèle de détail, réduisant les actifs éligibles sur ce périmètre de 246,8 millions d'euros). De plus, compte tenu de la disponibilité de nouvelles informations, une partie des ratios éligibles des contreparties financières et non financières a pu être intégrée pour cet arrêté à hauteur de 18,6 millions d'euros, témoignant du caractère crucial de la disponibilité des données publiques pour le calcul des ratios.

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant le ratio obligatoire ainsi que les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élèvent au 31/12/2022 à 67%.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1)

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse Régionale du Finistère publie dans le tableau 1 exigé par cette réglementation. La Caisse Régionale du Finistère n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 dans les tableaux 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
	Activités liées au gaz fossile	

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Activités économiques non éligibles à la taxinomie (tableau 5)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.26 concerne les phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible : - Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production	ND	ND

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

	<p>d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable, qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible</p> <p>- A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE M72 et M72.1.</p>		
2.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.27 concerne la construction et l'exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles :</p> <p>- Cela concerne uniquement de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045</p> <p>- A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22</p>	ND	ND
3.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.28 concerne la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes :</p> <p>- Concerne des installations dont la modification à des fins de la prolongation, doit être autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040</p> <p>- A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22</p>	ND	ND
4.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.29 concerne la production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <p>- Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.29, point 1 a)</p> <p>- Cette activité ne comprend pas la production</p>	ND	ND

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

	<p>d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de l'annexe I</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.8 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22 		
5.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.30 concerne la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.30, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.20 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée être associées aux codes NACE D35.11 et D35.30 	ND	ND

6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.31 concerne la production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain : - Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.31, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.24 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité relève du code NACE D35.30	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

ND = Donnée non disponible

1.3.4. Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

À cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse Régionale du Finistère. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole SA ne limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole SA, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de la Caisse Régionale du Finistère. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

1.4. Les réglementations MiFID II & IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. Les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière

MiFID5 et IDD6 d'un axe supplémentaire : les préférences en matière de durabilité. En parallèle, le règlement Taxonomie et la "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif, mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

⁵ MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

⁶ IDD : Insurance Distribution Directive

2. Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

2.1. Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

2.2. Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

Les 10 engagements du plan-programme sont présentés en annexe.

3. Notre prise en compte des attentes des parties prenantes

La Caisse Régionale du Finistère a fait le choix d'identifier ses enjeux RSE et ses risques extra-financiers sur la base d'une démarche de co-construction avec ses parties prenantes, avec trois objectifs :

- Mieux connaître les parties prenantes, c'est-à-dire être en mesure d'identifier clairement leurs intérêts, leurs attentes et leurs préoccupations vis-à-vis des impacts des activités de la Caisse Régionale sur son territoire ;
- Impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de la politique RSE de la Caisse Régionale ;
- Identifier les domaines d'actions extra-financiers les plus importants pour ses parties prenantes, traduits en enjeux et en risques extra-financiers.

Afin de répondre aux enjeux RSE de la Caisse Régionale du Finistère et d'identifier ses principaux risques extra-financiers au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes sociétales, la méthodologie mise en place par la

Caisse Régionale est essentiellement fondée sur la consultation de ses parties prenantes et sur la cotation des domaines d'action de la norme ISO 26000.

La méthodologie de consultation des parties prenantes de la Caisse Régionale et les domaines d'action extra-financiers analysés sont détaillés en annexe.

4. Nos principaux enjeux et risques extra-financiers

Les résultats obtenus lors de la consultation des parties prenantes ont permis d'alimenter les travaux menés dans le cadre d'un processus participatif impliquant le service Développement Mutualiste et Sociétal, les membres du Comité de Direction et les membres de la Commission RSE. Ces travaux ont permis d'aboutir à l'identification de neuf risques extra-financiers majeurs pouvant avoir une incidence sur la durabilité de l'entreprise et/ou de ses activités.

La plupart des risques répertoriés ci-dessous sont interdépendants, la réalisation de l'un pouvant affecter la survenance d'un autre. La limite ou la maîtrise de ces risques est matérialisée par des politiques et démarches mises en œuvre au sein de la Caisse Régionale.

L'ensemble de ces éléments est répertorié dans le tableau ci-dessous.

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁷	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
<p>1. Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients</p>	<p>Risque quant à la protection des données et de la vie privée des clients. L'altération de ces données est susceptible de porter atteinte à leurs droits et à leur vie privée, impliquant pour les clients un droit de regard sur l'utilisation qui en est faite. La perte d'intégrité de ces données cause un préjudice d'image et financier pour l'établissement responsable, impliquant le respect strict de la réglementation RGPD et un haut niveau de sécurité informatique.</p> <p>Risque de corruption, impliquant une vigilance, notamment sur les pratiques commerciales équitables (violation des règles de la concurrence) ou de fraude. Les engagements en matière de lutte contre la corruption permettent de renforcer la confiance des clients, des collaborateurs et des institutions.</p> <p>Risque de pratiques déloyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrat. La formation des collaborateurs est primordiale en matière de pratiques de commercialisation, de devoir de conseil, et d'adaptation des outils.</p> <p>⇒ Risques de non-conformité, juridique/réglementaire et pénal, opérationnel, financiers et d'image.</p>	<p>Cultiver l'éthique des affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Charte éthique Groupe Crédit Agricole ● Code de Conduite ● Règlement intérieur – Annexe I ; Conformité et Déontologie – Annexe I bis ; Code de Conduite en matière d'Anticorruption ● Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts ● Politique de Protection des données personnelles ● Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière ● Politique Groupe Sanctions Internationales

⁷ Enjeux RSE correspondant aux engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale.

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁷	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
<p>2. Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG⁸, climatiques et d'érosion de la biodiversité dans les investissements, dans la sélection et la relation client</p>	<p>La Caisse Régionale est un acteur de l'économie exerçant une influence majeure sur son territoire et sur la transition écologique de son écosystème. Sa responsabilité implique, dans sa relation avec ses clients, de les accompagner en tant que tiers de confiance pour que ces derniers puissent opérer une transition environnementale juste et ainsi assurer de la pérennité et de la durabilité de leurs activités. Cet accompagnement, subordonné à une transformation des métiers du secteur bancaire en particulier au niveau du conseil client, implique à minima une acculturation des clients aux enjeux RSE ainsi que l'intégration de critères ESG dans la sélection et la relation avec le client.</p> <p>Cette influence majeure de la Caisse est également intimement liée à sa politique de financement et ses critères d'octroi, dont les externalités qui découlent de l'activité ou l'infrastructure financée peuvent avoir un impact négatif direct ou indirect sur le climat et/ou l'érosion de la biodiversité.</p> <p>La non-prise en compte des risques environnementaux, en particulier climatiques et ceux liés à l'érosion de la biodiversité et l'absence d'intégration de critères ESG dans la sélection du client, dans le parcours client et dans l'attribution de financements peut causer un préjudice d'image pour la Caisse Régionale, précipiter la disparition des activités de ses clients jugées non pérennes ou non compatibles avec les exigences de contribution à la neutralité carbone, nuire directement ou indirectement au climat et à la biodiversité et compromettre les résultats de la Caisse Régionale.</p> <p>⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnel, financiers, d'image et climatique.</p>	<p>Conseiller & accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement dans les transitions des clients Particuliers ● Déclinaison de la Politique Crédit en matière d'accompagnement dans les transitions des clients Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques ● Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilité
<p>3. Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées</p>	<p>L'accès aux services et produits financiers essentiels ainsi qu'une attention particulière vis à vis de nos clients et de leurs aléas de vie constituent des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion sociale. L'exclusion des clients les plus modestes, susceptible d'être accélérée par les mutations sociétales et les perturbations climatiques notamment, entraînerait une perte significative de clients et, en excluant des personnes de la vie économique et sociale, accentuerait la fragilisation du territoire Finistérien sur lequel la Caisse Régionale agit.</p> <p>⇒ Risques d'image, financiers et opérationnel.</p>	<p>Renforcer la cohésion & l'inclusion sociale de nos clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière ● Accompagnement de la clientèle fragilisée ● Démarche d'inclusion sur les territoires

⁸ Environnement, Social et Gouvernance

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁷	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
<p>4. Absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire</p>	<p>Premier financeur des agriculteurs sur son territoire, le Crédit Agricole du Finistère a pour responsabilité d'accompagner ses clients et leurs activités vers une transition écologique juste, à défaut de quoi la pérennité des exploitations agricoles est compromise notamment par l'impact des perturbations climatiques et l'érosion de la biodiversité, l'appauvrissement des sols et le durcissement progressif de la réglementation environnementale. Sans accompagnement de ses clients dans la mise en place d'une stratégie globale d'exploitation agricole durable, l'activité agricole de ses clients s'expose à devenir non viable d'un point de vue économique, non acceptable pour la société, isolée et intransmissible d'un point de vue intergénérationnel.</p> <p>⇒ Risques d'image, financiers, opérationnel, de non-conformité, juridique et climatique.</p>	<p>Réussir les transitions agricoles & agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● RSEa (Responsabilité Sociétale des Exploitations Agricoles) ● Déclinaison de la politique Crédits sur le marché de l'Agriculture ● Installation des jeunes agriculteurs
<p>5. Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients</p>	<p>Le capital humain de la Caisse Régionale est une richesse clé de son modèle d'affaires et de sa création de valeur. Une gestion défailante des carrières et des compétences (intégration, mobilité et parcours professionnel, gestion des compétences, etc.) et la perte de talents et de ressources humaines pourraient impacter la continuité de l'entreprise, sa performance et sa pérennité. Ce dysfonctionnement dans la gestion RH serait préjudiciable au marché de l'emploi sur le territoire finistérien.</p> <p>L'évolution des modes de travail et la transformation digitale reconfigurent le marché du travail avec notamment une concurrence accrue en matière de recrutement, ce qui peut entraîner des risques pour la Caisse Régionale si elle ne dispose pas d'une politique de développement du capital humain adaptée.</p> <p>⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnels, d'image et risques physiques (sécurité, sûreté, prévention).</p>	<p>Amplifier la mixité & la diversité au sein de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique RH et mobilité ● Plan de formation et formations réglementaires ● Journées d'informations et de formations

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁷	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
<p>6. Dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement</p>	<p>Deux sous-risques extra-financiers sont abordés :</p> <p>La Caisse Régionale attache une grande importance à la qualité de vie au travail et aux conditions de travail, leviers majeurs de la performance et de l'engagement des équipes. Les risques associés sont de plusieurs ordres : baisse de l'engagement des équipes et de la performance individuelle et collective ; des risques économiques liés à la perte de productivité et au déséquilibre des dispositifs de prévoyance en vigueur ; des risques juridiques liés à l'obligation de sécurité dont est tenue la Caisse Régionale vis-à-vis de ses collaborateurs.</p> <p>La Caisse s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des relations de travail empreintes de confiance, de respect, implication et reconnaissance, dans une logique d'inclusion de toutes les diversités. Sans ces éléments, l'impact de la Caisse sur le marché du travail serait négatif en tant que recruteur majeur en Finistère. De plus, outre des risques juridiques de contentieux pour l'entreprise, déplorer des cas de harcèlement ou de discrimination au sein d'équipes serait préjudiciable tant pour la qualité de vie au travail des cibles de ces agissements que pour le climat social global au sein de la Caisse Régionale.</p> <p>⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnel, risques physiques, et d'image.</p>	<p>Amplifier la mixité & la diversité au sein de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique Diversité & Mixité ● Qualité de Vie et Conditions de Travail ● Politique HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) ● Engagement des collaborateurs
<p>7. Désengagement de la vie territoriale</p>	<p>Un modèle de développement économique équilibré s'appuyant sur les multiples atouts d'un territoire est source de cohésion sociale, de prévention des fragilités et favorise un développement durable.</p> <p>L'implication de la Caisse Régionale auprès des communautés est une attente forte des parties prenantes dont l'absence impacterait négativement son attractivité, sa réputation et générerait de la part des acteurs du territoire un rejet de ses activités économiques.</p> <p>⇒ Risques d'image et opérationnels.</p>	<p>Engager notre modèle coopératif & mutualiste au service du progrès RSE</p> <p>Renforcer la cohésion & l'inclusion sociale de nos clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique d'accompagnement du territoire ● Politique d'écoute des parties prenantes ● IDECA ● Nouvelles filières

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁷	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
<p>8. Défaut de gouvernance mutualiste</p>	<p>Deux sous-risques extra-financiers sont abordés :</p> <p>La Caisse Régionale, tant par son fonctionnement que par sa gouvernance, est mutualiste par nature depuis sa création. Son réseau de sociétaires et d'administrateurs assure à la Caisse une proximité relationnelle et participe à une stratégie globale de l'organisation connectée avec les besoins et ambitions du territoire. Une perte de sens, un désintérêt de la part des sociétaires, une défiance quant à la légitimité du fonctionnement mutualiste de la Caisse par les clients, pourraient compromettre la viabilité de la Caisse Régionale ainsi que son positionnement d'acteur de référence sur le territoire finistérien.</p> <p>Les administrateurs jouent un rôle clé pour assurer un fonctionnement efficace des activités mutualistes de la Caisse et maintenir un dialogue de qualité avec le territoire. Une formation défailante ou inexistante des administrateurs quant aux valeurs défendues par la Caisse, quant aux règles de fonctionnement de l'activité mutualiste et quant à la tenue du rôle de représentant des sociétaires peut nuire à la bonne marche générale de l'entreprise, nuire à sa réputation, compromettre l'attractivité de la Caisse sur son territoire et desservir les acteurs et projets locaux accompagnés.</p> <p>⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnels et d'image.</p>	<p>Engager notre modèle coopératif & mutualiste au service du progrès RSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique de développement du sociétariat ● Fonctionnement mutualiste ● Formation des administrateurs

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁷	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
<p>9. Absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie</p>	<p>Les activités de la Caisse Régionale sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement) et l'érosion de la biodiversité. La non-prise en compte de ces externalités négatives est susceptible d'engendrer à court, moyen et long terme un risque d'image pour le Crédit Agricole.</p> <p>Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité sont susceptibles à terme d'affecter les comptes financiers de la Caisse. Les risques climatiques, en particulier, sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel ...), ils recouvrent les risques physiques et de transition⁹.</p> <p>Généralisant des risques physiques, les perturbations climatiques impactent directement l'économie et donc le système financier. En cela, il induit des conséquences financières matérielles, affectant nos contreparties, leur performance financière et leur solvabilité, ainsi que nos activités d'assurance dommages, voire la pérennité de certaines activités, par la hausse de la fréquence et de la sévérité d'événements climatiques.</p> <p>Généralisant des risques de transition, les perturbations climatiques induisent la mise en place d'une stratégie de transition d'ampleur vers une économie bas carbone qui, insuffisamment anticipée et ordonnée, impacterait directement l'économie, par une pénalisation brusque des activités émettrices de Gaz à effet de serre, rendrait certains investissements obsolètes, multiplierait le coût de certains risques ...</p> <p>La Caisse Régionale, comme tout influenceur et acteur bancaire sur son territoire, se doit d'être responsable, au moyen d'une exemplarité de son fonctionnement interne et de sa gouvernance et par le fléchage de ses produits, services, investissements et financements vers une conformité aux engagements résultant des accords internationaux sur le Climat.</p>	<p>Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mobilité durable ● Politique Achats ● Stratégie IT de la Caisse Régionale ● Politique RSE ● Politique immobilière ● Suivi et réduction de nos émissions de GES¹⁰ ● Politique financière
	<p>⇒ Risques climatiques, opérationnels, de non-conformité, juridique, physiques et d'image.</p>		

⁹ Lien vers le détail des risques physiques et de transitions publiés par la Banque de France : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/821211_bdf237-9_scenarios_climatiques_vf2610.pdf

¹⁰ Gaz à effet de serre.

Les risques extra-financiers ci-dessus sont répartis au sein de sept enjeux, correspondant aux sept engagements de la nouvelle politique RSE de la Caisse Régionale.

5. Nouvelle politique RSE

La Caisse Régionale a initié fin 2020 la rédaction d'une politique RSE actualisée :

- En réponse aux nouvelles préoccupations environnementales, sociales et sociétales résultant notamment du constat alarmant des **perturbations climatiques** et des **mutations de la société** ;
- Tenant compte des intérêts, attentes et préoccupations exprimés par ses **parties prenantes** ;
- Implémentant au sein de la Caisse Régionale les **10 engagements clés du projet Sociétal** du Groupe Crédit Agricole (cf. annexe).

Des travaux ont été menés en 2021, dans une logique de co-construction, et fondés sur la consultation des parties prenantes et l'identification d'engagements et d'actions attendus par la Caisse pour les années à venir. Lors de sessions d'échanges collectifs et participatifs, les parties prenantes internes et externes de la Caisse Régionale ont identifié les enjeux RSE prioritaires et nécessitant un engagement fort de la Caisse Régionale du Finistère.

La méthodologie de consultation des parties prenantes est détaillée en annexe.

Début 2022, la Caisse Régionale a validé et publié sa nouvelle politique RSE, intitulée « Carnet de Route », organisée en sept grands engagements :



CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La politique RSE de la Caisse Régionale du Finistère est abordée en détail dans un paragraphe dédié.

- III -

Nos engagements et actions RSE

III. Nos engagements et actions RSE

Les risques extra-financiers identifiés sont répartis parmi les sept engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale.

Chaque risque est abordé à travers des politiques et des démarches mises en œuvre sur l'année écoulée, attestant la prise en compte par l'entreprise de chacun de ces risques.

Sont ensuite présentées les actions mises en œuvre sur l'année 2022, visant à maîtriser, à limiter, voire à empêcher leur survenance, ainsi que les opportunités d'actions pour l'année 2023.

Le suivi de la maîtrise de chacun des risques est également quantitatif, au moyen d'indicateurs de performance, choisis et comparés avec l'année N-1¹¹ afin de suivre l'évolution des données¹².

1. Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE

1.1. Risque de désengagement de la vie territoriale

Politique d'accompagnement du territoire

Fort de son attachement au département et capitalisant sur son modèle coopératif et mutualiste, le Crédit Agricole du Finistère porte une attention particulière à l'accompagnement des projets utiles au territoire. En tant qu'acteur économique majeur, il participe au dynamisme associatif, culturel, sportif, social et à de nombreuses initiatives d'utilité publique portées par les Finistériens. Ainsi, le Crédit Agricole du Finistère déploie un ensemble d'outils de soutien aux projets qui font vivre le territoire.

Trois démarches sont déclinées ci-dessous :

- Partenariats ;
- Mécénat ;
- Les outils mutualistes de soutien au territoire.

¹¹ Sous réserve de la disponibilité de la donnée. Certains indicateurs sont publiés sur l'année N-2, le cas échéant une mention explicite en fait mention.

¹² Pour l'année 2022, de nouveaux indicateurs de performance publiés dans la présente DPEF sont en cours de déploiement et des objectifs chiffrés sont en cours de définition.

Notre ambition pour les Partenariats : Le Crédit Agricole du Finistère soutient chaque année la dynamique de la vie de son territoire au travers d'une politique de partenariats active et de soutien des événements locaux par des subventions.

Il accompagne ainsi financièrement les acteurs économiques, culturels, sportifs, sociaux dans la mise en œuvre de leurs projets. Ces partenariats d'envergure locale et départementale ouvrent au Crédit Agricole du Finistère le droit à des contreparties, comme des entrées aux événements, auxquelles la Caisse Régionale fait bénéficier à sa clientèle.

En 2022 : La dynamique des événements économiques, culturels et sportifs a repris et permis de poursuivre les engagements et le soutien du Crédit Agricole auprès d'acteurs locaux. Les 30 ans des fêtes maritimes de Brest, le Festival du Bout du Monde, L'Open de Tennis de Brest ou encore les salons de l'habitat de Quimper et Brest ou l'Agrifête à Milizac ne sont que quelques exemples d'événements marquants accompagnés par le Crédit Agricole du Finistère. *Nouveauté 2022 :* Des événements en lien avec les engagements RSE de la Caisse Régionale ont été soutenus, tels que Le Salon Plastique Changement de Cap à Brest, Les Trophées du développement durable en Bretagne ou la COP locale de la Métropole Brestoise au mois de novembre.

Perspectives en 2023 : Le Crédit Agricole du Finistère entend aligner sa politique partenariale avec les priorités et les orientations stratégiques de l'entreprise. La Caisse Régionale souhaite offrir son soutien auprès de structures qui fédèrent le tissu économique et social et capitaliser sur l'engagement local.

Fondation : Le Crédit Agricole du Finistère œuvre en matière de mécénat sur le département depuis 2014. Son but est de contribuer au développement et à l'animation du territoire. Son fonctionnement est basé sur :

- Un comité de sélection de projets s'appuyant sur l'expertise de ses membres, composé de six Présidents de Caisse Locale et de trois personnalités extérieures ;
- Des critères de sélection de projets définis dans ses statuts et son règlement intérieur ;
- Des axes stratégiques alignés sur les 3 piliers du projet sociétal du Groupe.

Elle a pour vocation d'apporter son soutien à des projets œuvrant dans les domaines de la culture, de l'inclusion sociale, de l'environnement, de l'économie, de l'éducation et de la recherche. Elle est dotée d'un budget annuel de mécénat de 400 000 euros. Depuis sa création, ce sont près de 500 projets associatifs reconnus d'intérêt général qui ont été accompagnés.

En 2022 : La Fondation Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de ne pas organiser d'appel à projets dédié à une thématique, mais de soutenir en particulier les projets au service des 3 piliers du Projet Sociétal du Groupe :

- Agir pour le Climat et la neutralité carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les Transitions agricoles et agroalimentaires.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La professionnalisation du fonctionnement du Comité de Fondation a été un axe de travail en 2022. Le Comité de Fondation s'est doté d'une nouvelle grille d'analyse des critères d'éligibilité des projets étudiés. Enfin, l'ouverture du Comité de Fondation à des invités (administrateurs, présidents de Caisses locales et salariés) a permis de valoriser et mieux faire connaître ses actions.

Perspectives en 2023 : La Fondation Crédit Agricole du Finistère entend poursuivre sa réflexion afin de soutenir les projets emblématiques du territoire sur les six domaines d'action mentionnés au-dessus et mieux valoriser en interne et en externe les acteurs accompagnés avec l'organisation d'événements, de rencontres et découvertes (café mécénat, par exemple).

Les outils mutualistes de soutien au territoire : Le fonctionnement coopératif et mutualiste du Crédit Agricole est fondé sur un maillage de 552 administrateurs de Caisses locales au 31 décembre 2022 réunis au sein des Conseils d'administration de 40 Caisses Locales. L'ensemble des administrateurs participent au soutien de la vie locale et accompagnent le tissu associatif grâce à une dotation budgétaire dédiée.

Un budget « Vie locale » est déterminé sur la base du nombre de sociétaires de la Caisse Locale et permet aux conseils d'administration de répondre présents localement lors des demandes de soutien des associations de leurs territoires. Le service mutualiste organise également chaque année les Trophées de la Vie Locale (TVL), concours ouvert aux associations et établissements scolaires avec une dotation de 1.200 € par Caisse Locale répartie auprès de 3 projets sur son territoire.

En 2022 : La saison 2022-2023 des Trophées de la vie locale s'est ouverte à un nouveau public, les entrepreneurs locaux (artisans, commerçants, agriculteurs). L'objectif de cette nouvelle dynamique est de donner un nouveau souffle aux TVL et de mettre en lumière tout type d'acteurs engagés sur l'un des 3 piliers du projet sociétal du Crédit Agricole :

- Agir pour le Climat et la neutralité carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les Transitions agricoles et agroalimentaires.

Perspectives pour 2023 : Le Crédit Agricole du Finistère entend poursuivre son soutien aux initiatives locales au travers de ses outils mutualistes et de sa politique de partenariat et mécénat.

Politique d'écoute des parties prenantes

Le Crédit Agricole du Finistère place la prise en compte des attentes de ses parties prenantes internes (salariés, dirigeants, administrateurs...) et externes (fournisseurs, clients, sociétaires, collectivités, clubs d'entreprises, partenaires...) comme condition de la pérennité de son activité.

Le « double réseau¹³ » contribue au processus décisionnel au sein de la Caisse.

En 2022 : La politique RSE de la Caisse Régionale a été co-construite avec les parties prenantes internes et externes :

- Une commission RSE, composée d'administrateurs et d'entreprises du territoire, est réunie plusieurs fois par an. Elle donne son avis et apporte sa contribution sur l'ensemble des projets initiés en matière de RSE par la Caisse Régionale. Sur le même schéma, la Caisse Régionale rend compte des projets liés à la transition agricole à une commission dédiée à l'Agriculture, composée pour l'essentiel d'administrateurs exerçant l'activité d'exploitant agricole ;
- Les clients sociétaires et administrateurs sont sollicités pour s'engager tout au long de l'année au profit du territoire par le biais d'animations régulières proposées par le service Mutualisme. Par exemple, la Caisse Régionale organise chaque année la Semaine du Sociétariat. Cette animation est l'occasion d'inciter les clients et élus à s'impliquer au profit d'une cause solidaire. En 2022, la Caisse Régionale a mobilisé l'ensemble des Caisses locales et ses élus pour apporter une solution d'éducation aux pratiques numériques, à destination de populations fragilisées et à inciter au recyclage des appareils numériques et à l'achat de produits numériques reconditionnés avec l'aide d'une structure de réemploi de matériel informatique.

La Caisse Régionale poursuit également sa démarche d'ouverture, d'apprentissage continu et de dialogue avec des parties prenantes externes en s'impliquant dans différents réseaux et clubs d'entreprises :

- La Caisse Régionale est notamment membre actif du club Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO), dans lequel des membres du service RSE ont engagé en commun avec les autres membres du club la réalisation de son bilan carbone et participé à une réflexion commune pour mutualiser des solutions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises membres.
- La Caisse Régionale du Finistère, pour le compte de Crédit Agricole en Bretagne, participe par ailleurs aux travaux de l'association Produit en Bretagne. Des membres du service Développement Mutualiste et Sociétal sont impliqués dans les comités Adhésion et RSE. Les travaux consistent pour l'essentiel à intégrer la RSE dans les pratiques des membres de l'association.

¹³ Le double réseau se définit à la fois par le réseau des salariés de la Caisse Régionale, et par celui des sociétaires élus au sein des différentes Caisses Locales.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La Caisse Régionale a poursuivi son dispositif d'écoute régulière de ses parties prenantes sur la thématique RSE avec le suivi de deux indicateurs stratégiques¹⁴ dédiés et déterminant des orientations de la Caisse. Ainsi, en 2022, ont été diffusés :

- Une enquête à destination des salariés de la Caisse Régionale afin de mesurer leur niveau de satisfaction et d'engagement dans leur emploi¹⁵ ;
- Une enquête à destination de clients et non-clients afin de mesurer leur perception des engagements et actions RSE mis en œuvre par leur banque. L'enquête co-construite avec l'organisme IFOP, vise à obtenir un IES (Indice d'Engagement Sociétal), dont les enseignements seront tirés à la fin du 1^{er} trimestre 2023, avec une comparaison avec le précédent IES réalisé en 2020.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend poursuivre sa démarche de dialogue avec ses parties prenantes en :

- Entretien de la culture mutualiste dans toute l'entreprise ;
- Favorisant une plus forte participation des élus et sociétaires aux temps forts de la coopérative ;
- Accompagnant un plus grand nombre de projets locaux RSE ;
- Et en intégrant de nouvelles parties prenantes aux projets RSE de l'entreprise (ouverture des commissions à des experts scientifiques, acteurs associatifs...).

IDECA¹⁶

Le fonds IDECA a vocation à accompagner l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprises et de participer au développement de l'économie du territoire. Cette dynamique de création et de reprise d'entreprises participe au maintien des commerces et des activités de proximité, tout en favorisant le maintien et la création d'emplois. Le dispositif permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire et de démontrer l'intérêt de la Caisse Régionale pour l'économie de proximité.

En 2022 : Onze comités IDECA se sont réunis, avec 75 dossiers accompagnés pour un montant de 416 000 € alloués. Seuls les administrateurs disposent d'un droit de vote pour la décision d'attribution. Une commission IDECA s'est également réunie, composée d'administrateurs permanents et tournants et de salariés du Crédit Agricole pour réaliser un bilan et identifier les perspectives d'évolution. Deux actions clés ont été mises en œuvre pendant l'année :

¹⁴ IER (Indice d'Engagement et de Recommandation) et IES (Indice d'Engagement Sociétal).

¹⁵ Pour plus d'informations, consulter le paragraphe « Engagement des collaborateurs ».

¹⁶ Acronyme de « Initiative et Développement au Crédit Agricole »

- De nombreuses animations de remises IDECA sur site avec clients, salariés et administrateurs ;
- Une remise collective au Village by CA pour les dossiers du secteur de Brest.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale a l'ambition d'atteindre 90 dossiers en accompagnement. L'objectif fixé est d'augmenter le nombre de Chargés de clientèle Professionnels utilisateurs du dispositif pour permettre une répartition plus uniforme des fonds versés sur le territoire. La Caisse entend également communiquer sur le fonds IDECA en amont des projets.

Nouvelles filières¹⁷

La Caisse Régionale est inscrite depuis de nombreuses années dans une dynamique d'innovation au service de ses clients et du territoire.

Cela se traduit par un rôle de pilote dans des projets nationaux et aussi par la volonté d'être force de proposition dans la construction ou l'accompagnement de projets utiles pour le développement économique, social et sociétal du Finistère.

Au sein de la Direction du Secrétariat Général mise en place depuis le 1er janvier 2022, plusieurs services (Projets Groupe, Développement Mutualiste et Sociétal, Mer et Tourisme) et plusieurs commissions d'élus contribuent à entretenir et concrétiser cette dynamique d'innovation en défrichant et en amorçant de nouveaux métiers et de nouvelles expertises.

La performance (financière et extra-financière) de l'entreprise s'appuie sur un mode d'organisation qui s'adapte en permanence à son environnement.

En 2022 : L'année 2022 a été riche en animations et actions sur les nouvelles filières.

L'accueil du One Ocean Summit à Brest, sommet mondial des chefs d'État pour la protection des océans, a été l'occasion de mettre en avant notre filière Mer et de prendre la parole sur les actions concrètes que la Caisse Régionale et le Groupe Crédit Agricole mettent en œuvre en la matière.

Sur la filière tourisme, l'organisation d'un « Digital deiz » en partenariat avec le Groupe Logis Hôtels et le Groupement d'Intérêt Public Brest Terres Océanes a été l'occasion de présenter les solutions digitales accessibles aux professionnels de l'hébergement touristique avec un focus sur une solution de vélo électrique connecté en libre-service.

¹⁷ Notamment : Projets Groupe, Mer, Tourisme, Santé & Bien Vieillir, Immobilier dans la Banque, Hub breton Transition Énergétique.

Sur la RSE, le hub transition énergétique lancé au niveau de Crédit Agricole en Bretagne s'est renforcé et intervient en conseil auprès de nos clients entreprises et professionnels. Le lancement du livret engagé sociétaire traduit l'appétence de nos clients à investir leur épargne dans des projets à impacts.

En matière de santé et bien vieillir, la Caisse Régionale a organisé une conférence sur la prévention en santé et a concrétisé plusieurs projets en matière d'habitat alternatif pour les séniors. Le premier lotissement Ty Cocon a été lancé sur la commune de Plouarzel, proposant un concept original de maison connectée et évolutive à destination des séniors autonomes.

Enfin, à l'image du Groupe, la Caisse Régionale a démarré le déploiement de sa troisième activité, à savoir l'immobilier dans la banque, avec 5 premières agences Banque, Assurances et Immobilier ouvertes aux clients en 2022 et la volonté de faciliter le parcours d'accès à la propriété pour ses clients.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale s'inscrit dans la continuité des projets déjà lancés. Les nouveaux projets initiés par le Groupe rythmeront certains projets et notamment le lancement de nouvelles plateformes digitales « J'écorénove mon logement », « Hub transition énergétique », « Bien vieillir demain », « Ma santé » ... Sur l'ensemble des filières, la Caisse Régionale continuera d'être agile et d'agir dans l'intérêt de ses clients, du territoire et de la société.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Indice d'Engagement Sociétal (IES) (/10)	5,8	NA	6,6
Part du résultat reversé au territoire ¹⁸	NA	4,51%	4,23%

1.2. Risque de défaut de gouvernance mutualiste

Politique de développement du sociétariat

Une banque coopérative et Mutualiste est une société de personnes et non de capitaux. Son capital appartient à des clients qui en ont acheté des parts – dites Parts sociales. On nomme ces clients des sociétaires.

Ses principes d'actions consistent à impliquer et donner les moyens à ces clients sociétaires de s'investir, prendre part aux décisions et être informés des actualités de leur banque coopérative et mutualiste. À l'écoute permanente des besoins des clients sociétaires de leurs

¹⁸ Pour un montant reversé de 2 086 495 € en 2022 sur le périmètre des partenariats.

caisses locales, les administrateurs – élus par voie démocratique - ont un rôle d'ambassadeurs et de porte-voix au sein de la banque.

Le maintien de la culture mutualiste est indispensable afin de faire vivre un modèle de gouvernance où chaque sociétaire peut être acteur.

En 2022 : Les temps forts menés ont tous cette même finalité.

L'organisation des Assemblées générales des Caisses Locales représente le moment clé annuel de notre coopérative. L'ensemble des clients sociétaires sont invités à prendre part au vote démocratique des résolutions de leur Caisse Locale. Les éléments financiers de la Caisse Locale et l'élection des administrateurs y sont votées. Le principe de « un homme = une voix » est valable, et ce quel que soit le montant des parts sociales détenues par le client sociétaire. Suite à la crise sanitaire de la Covid, il est possible pour un client sociétaire d'utiliser des modalités électroniques sécurisées pour voter. L'ajout de ce canal a permis en 2022 d'élargir le potentiel de nombre de sociétaires participant à ce temps fort et de diversifier également le profil des votants.

Autre nouveauté 2022, l'organisation de Rencontres Sociétaires – événement économique local ouvert aux clients sociétaires sur le territoire de chacune des Caisses locales du département. Ce rendez-vous proposé a permis en 2022 de revenir sur le résultat des votes recueillis à l'occasion des Assemblées générales et de présenter aux participants les nouveaux administrateurs élus. Mais c'est également un moment privilégié d'informations et de dialogue entre les administrateurs et dirigeants de la banque et les clients sociétaires invités.

La 5e édition de la Semaine annuelle du sociétariat s'est déroulée du 19 au 26 novembre 2022. L'ensemble des points de vente est à cette occasion ouverts aux prospects, clients et sociétaires pour leur permettre de mieux connaître les valeurs mutualistes de leur banque de proximité et de (re)découvrir le sociétariat. Deux animations étaient proposées cette année pour dynamiser cette semaine :

- Le lancement d'un nouveau livret réservé aux clients sociétaires : le Livret Engagé Sociétaire ;
- Des ateliers d'inclusion numérique.

Les administrateurs et salariés se sont mobilisés collectivement pour sensibiliser le plus grand nombre aux fondamentaux de modèle de banque coopérative et mutualiste.

Au-delà de ces temps forts et animations, ce sont au quotidien des produits et services qui sont réservés aux clients sociétaires, favorisant la reconnaissance de leur statut et de leur engagement.

La détention de parts sociales est un préalable à toute autre offre réservée. Un client sociétaire peut également bénéficier d'une carte bancaire Sociétaire, offrant l'avantage de procéder automatiquement à chaque paiement ou retrait à un micro-don de 1 centime d'euro

au bénéfice d'une dotation servant aux actions mutualistes solidaires, comme la Fondation Crédit Agricole du Finistère.

Autre exemple de produit de placement réservé aux clients sociétaires : le nouveau Livret Engagé Sociétaire. Au travers de ce livret, la Caisse Régionale prend l'engagement de réemployer l'épargne confiée par ses clients sociétaires sur ce placement au bénéfice du financement des projets de transitions du Territoire du Finistère. L'objectif est de pouvoir donner du sens à l'épargne des sociétaires et de leur permettre d'identifier concrètement et localement l'utilité de leur épargne. Depuis son lancement le 10 octobre, le Crédit Agricole du Finistère a permis à près de 3 000 clients de bénéficier de cette nouveauté en matière d'épargne responsable.

Perspectives pour 2023 : Les Rencontres sociétaires revêtiront un nouveau format, plus attractif, dynamique et à caractère événementiel. Cette transformation a pour objectif d'améliorer l'attractivité locale des Rencontres afin de rajeunir l'âge des clients sociétaires participants et d'élargir le public aux acteurs économiques et associatifs incontournables.

Fonctionnement mutualiste

Nos fondamentaux coopératifs et mutualistes constituent le cœur de notre modèle de banque universelle de proximité.

Notre gouvernance et le double regard porté par nos administrateurs et nos salariés nous permettent d'accomplir différemment notre rôle de banque et assurance, en prise directe avec les attentes de nos parties prenantes locales.

Chaque initiative lancée par l'ensemble des Caisses locales illustre notre engagement quotidien à porter nos valeurs de Proximité, Solidarité et Responsabilité.

Le modèle de développement inclusif de la Caisse Régionale nous différencie, et offre chaque jour un nouveau souffle à la Caisse Régionale.

En 2022 : La Caisse Régionale a maintenu le modèle de vote pour les Assemblées générales, en partie par voie électronique et en partie en présentiel, pour permettre au plus grand nombre de sociétaires d'exprimer leur choix.

Les temps forts que constituent nos Assemblées générales de Caisses locales (AGCL) ont été reconduits, en :

- Maintenant les AGCL comme un temps fort du modèle mutualiste ;
- Facilitant l'accès aux votes à nos sociétaires (Lever digital) ;
- Tout en s'assurant de l'équité et de l'inclusion de tous les sociétaires.

Ce sont près de 10 000 clients sociétaires qui ont voté et participé au temps fort de la vie mutualiste du Crédit Agricole du Finistère en 2022.

L'animation de la vie des Caisses locales et l'accompagnement des administrateurs sont également des enjeux forts afin de dynamiser la mise en œuvre des actions mutualistes du Crédit Agricole du Finistère sur tout le territoire. Le service Mutualiste a poursuivi l'animation et le pilotage du Plan d'actions Mutualistes. L'objectif est d'accompagner le Président et l'ensemble de son conseil d'administration dans la mise en œuvre des actions locales, comme :

- L'animation des conseils d'administration et des veilles économiques ;
- Les événements mutualistes sur leur territoire ;
- La contribution des délégués Passerelle, IDECA, Vie locale et numérique de la Caisse Locale ;
- Et le plan de formation des administrateurs.

Le service Développement Mutualiste et Sociétal a pérennisé la présentation systématique du règlement intérieur à l'ensemble des administrateurs lors du conseil électif et la signature des Chartes administrateurs, ainsi que l'archivage de l'ensemble des Chartes au niveau des Caisses locales.

Perspectives pour 2023 : Le service réitère un objectif de « 100% des Plans d'actions mutualistes » renseignés au niveau des Caisses locales.

Enfin, le Mutualisme entend uniformiser les réunions de Veille Économique sur l'ensemble des Caisses locales, afin de proposer aux administrateurs des Caisses locales d'être acteurs en matière de développement économique de leur territoire.

Formation des administrateurs

Le service Développement Mutualiste et Sociétal remplit ses obligations en matière de Gouvernance, à savoir proposer un socle minimum de formations aux administrateurs de la Caisse. Le service répond également aux souhaits des Administrateurs d'être davantage impliqués et formés pour remplir leur rôle, suite à l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) Administrateur. Enfin, le service Mutualisme a bâti un plan de formations permettant à chaque administrateur, selon sa mission au sein de la Caisse Locale, de monter en compétences et aisance pour exercer sa mission.

En 2022 : Trois actions marquantes sont recensées :

- Suivi d'un plan de formation triennal axé sur les populations suivantes : nouveaux Présidents de Caisse Locale, Vice-Présidents de Caisse Locale, Administrateurs Délégués (Vie locale, IDECA, Passerelle) ;
- Nouvelles propositions de modules de formation pour répondre aux besoins spécifiques des administrateurs, sur la base des formations proposées par l'IFCAM ;
- Lancement d'une nouvelle enquête IER (Indice d'Engagement et de recommandation) auprès des Administrateurs en décembre 2022.

Perspectives pour 2023 : La Caisse entend poursuivre le plan de formation des Administrateurs, à travers :

- Le maintien des axes de formation auprès des populations d'administrateurs ciblées initialement. Cette action vise à faire monter en compétences la population des Administrateurs et répondre à leurs attentes, notamment sur les enjeux RSE de la Caisse Régionale ;
- La poursuite et le suivi systématique des formations.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Sociétaires :			
Évolution du nb de sociétaires (±%) (nombre)	+2,35% (261.578)	+1,65% (265.902)	+0,7% (267.781)
Évolution du nb de votants aux AGCL (±%) (nombre)	-1,5% (6.013)	+14,9% (6.913)	+21% (8.398)
Administrateurs :			
Évolution du nb d'administrateurs en CL (±%) (nombre)	±0% (576)	-2% (565)	-2,3% (552)
Évolution du nb de jours de formation (±%) (nombre)	-22% (29)	+682% (198)	-38% (123)

2. Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise

2.1. Risque de non-adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients

Politique RH et mobilité

La Politique RH de la Caisse Régionale est marquée en 2022 par la mise en œuvre du projet « Nouveau Modèle Distributif », impliquant de nombreuses évolutions sur les ressources humaines du réseau.

Par ailleurs, les services du siège ont poursuivi leurs adaptations avec quelques évolutions d'organisation embarquant des promotions internes. Certaines évolutions résultent de regroupements de directions (création du Secrétariat Général, suppression de la Direction Expérience Client avec répartition des équipes des services sur les autres départements composant l'organigramme de la Caisse Régionale).

En complément, la politique RH a permis de poursuivre des actions au niveau :

- De la promotion interne ;
- De la préparation aux métiers spécialisés (filières Métiers spécialisés) ;
- De l'anticipation des besoins en management (filière Trajectoire Managers) ;
- Des relations avec les Écoles d'enseignement supérieur.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

En 2022 : Le projet « Modèle Distributif » a entraîné une évolution significative de l'organisation distributive sur les aspects RH suivants :

- La suppression du métier d'assistant commercial, au 1^{er} janvier 2022 ;
- La formation de l'ensemble des assistants commerciaux en vue de leur évolution vers les métiers de conseil ;
- Le renforcement du conseil sur les métiers dédiés à la clientèle des Particuliers ;
- Le regroupement de certaines unités, afin de tendre vers des équipes plus importantes ;
- Le positionnement des apprentis en sureffectif.

La mise en œuvre du projet s'est traduite par :

- Un dispositif visant notamment à inscrire les nouveaux conseillers clientèle sur les cursus de formation métier ;
- Au global, au 31 décembre 2022, 95,5% des postes sont pourvus en titulaires CDI.

Plus généralement, les faits marquants 2022 sont les suivants :

- Passage d'un niveau de 1 338 CDI au 31 décembre 2021 à 1 361 CDI au 31 décembre 2022, résultant de nouveaux besoins : création de postes, en partie en lien avec le projet #team29, recours direct aux contrats CDI lorsque la situation le permet, limitation du nombre de postes vacants de titulaires... Ces différentes décisions visent à conforter notre Indice de Recommandation Clients (IRC) par une meilleure qualité de service ;
- Maintien des effectifs moyens utilisés de la Caisse Régionale autour de 1 300 salariés, avec renforcement des contrats CDI.

Les actions ont également permis d'anticiper les besoins à venir sur les métiers spécialisés et sur le management avec :

- L'ouverture des filières Conseiller Clientèle Agricole et Conseiller Clientèle Professionnelle chaque année. Le projet #Team29 et la mise en place du nouveau modèle distributif au sein du réseau d'agences ont contribué à la montée en compétences par anticipation de plusieurs collaborateurs, pour répondre aux besoins futurs de nos métiers d'expertise ;
- L'ouverture du parcours diplômant Conseiller en Gestion de Patrimoine permettant l'obtention d'un diplôme au terme de la formation ;
- Une nouvelle filière Trajectoires Managers s'est ouverte afin de couvrir les besoins sur 2023. Au niveau managérial, les Comités de Carrières présentés au Comité de Direction permettent d'identifier les potentiels et d'anticiper les remplacements à venir de managers sur les 2 à 3 prochaines années. Chaque année, des collaborateurs sont intégrés à la filière Trajectoire Managers et suivent un parcours leur permettant

d'accéder à terme à des fonctions managériales (13 collaborateurs pour 2022). Le service RH veille à ce que les femmes y soient bien représentées. Les métiers managers, à commencer par leur inscription aux filières Trajectoires Managers ouvertes chaque année. En 2022, pour répondre aux futurs besoins dans nos agences de proximité, la filière a été ouverte pour les profils « réseaux » uniquement. Sur 13 candidatures retenues en 2022, 6 femmes avaient postulé pour 7 hommes. Sur les 3 dernières années, 56% de femmes ont candidaté à la filière Trajectoire Managers.

En 2022, les femmes représentent 46,5% de nos managers, avec notamment une progression sur les plus hautes fonctions à responsabilités (niveaux I et J de notre convention collective), de 5% en 2010 à 38% de représentation féminine en 2022. Cette politique de mixité s'inscrit dans le cadre de la Loi Rixain du 24 décembre 2021, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dont un des objectifs cible est 40% de femmes parmi les cadres niveaux I et J d'ici à 2025.

La mobilité des collaborateurs est facilitée par l'ouverture systématique en interne de tous les postes (sauf exception liée à des compétences particulières) et par les revues annuelles d'effectifs réalisées par les Responsables RH en lien avec les managers réseau afin d'identifier les souhaits et projets de mobilité des collaborateurs.

Pour chacun de nos recrutements, l'équilibre femmes-hommes est recherché : 64% de nos recrutements 2022 sont féminins, pour un objectif visé de 60% femmes pour 40% d'hommes, se rapprochant de la moyenne nationale groupe.

Cette recherche de mixité démarre dès nos recrutements « alternants », avec 51% de femmes apprenties pour 49% d'hommes sur l'année 2022/2023.

En parallèle de ces activités, le service RH développe ses relations avec les écoles finistéennes, dans le but de favoriser l'insertion des jeunes, par le biais, notamment, de l'alternance et des stages. Nous ouvrons nos portes à une diversité d'écoles permettant de répondre à nos besoins futurs : IHEDREA (ingénieur agricole), Licence Management des Organisations Agricoles à Morlaix, BTS Assurances de Landerneau, Bachelor Gestion Entreprises et Administration ou Technique de Commercialisation, ITC (commerce, RH, entrepreneuriat), Brest Business School...

Perspectives pour 2023 : Afin d'anticiper les mobilités et de renforcer l'expertise, une nouvelle filière Conseiller clientèle agricole / Conseiller clientèle professionnelle sera ouverte en 2023, tout comme le parcours diplômant Conseiller en Gestion de Patrimoine. Une nouvelle filière est ouverte chaque année.

Le service RH poursuit son action « relations écoles » pour renforcer son attractivité auprès des plus jeunes.

Plan de formation et formations réglementaires

Le plan de formation 2022 comportait quatre axes :

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Maintien du socle de compétences techniques et réglementaires ;
- Amplifier la maîtrise du digital et des parcours clients ;
- Préparer aux métiers de la banque et du management ;
- Contribuer à l'ambition de la Caisse Régionale du Finistère d'être N°1 en IRC ;

Soit un plan global à 9423 jours prévisionnels comparé à 7962 jours réalisés au plan 2021.

En 2022 : Les inflexions principales de ce plan de formation portaient sur :

- La mise en œuvre des parcours diplômants pour les métiers spécialisés sur la ligne patrimoniale ;
- La mise en œuvre du projet Modèle relationnel (ensemble de pratiques et de postures en entreprise) ;
- La mise en œuvre des formations managériales personnalisées ;
- L'accompagnement et la formation des nouveaux projets de la Caisse Régionale : #Team29, l'Immobilier dans la Banque, Nouvelle Banque au Quotidien, ... ;
- L'accompagnement et la formation sur les priorités commerciales de la Caisse Régionale (formations Conquête et Assurances).
- La poursuite du déploiement du projet Modèle relationnel.

L'atterrissage 2022 s'établit à 9.223 jours avec un taux de distanciel de 43%. Sur le volet des formations réglementaires, les formations ont été menées selon le calendrier prévu.

Perspectives pour 2023 : Le plan de formation 2023 s'articule sur quatre axes :

- Accroître la maîtrise du digital et maintenir un socle de compétences techniques et réglementaires ;
- Préparer aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier ;
- Développer les compétences managériales en s'appuyant sur notre référentiel managérial ;
- S'approprier les enjeux de notre projet sociétal.

Tout ceci pour un plan ambitieux chiffré à 8.628 jours.

Ce plan intègre les formations réglementaires, à hauteur de 32% du plan de formation.

Les nouveautés 2023 portent sur :

- Les formations managériales illustrant la volonté de la Caisse Régionale de développer les compétences de ses managers en lien avec son projet managérial (#team29) ; chaque manager bénéficiera désormais de formations personnalisables et de manière pérenne ;
- Le démarrage des formations Banque Immobilière en lien avec le projet #team29 et l'obligation de former les collaborateurs ;
- L'appropriation des enjeux du projet sociétal, avec l'approche de la finance durable.

Journées d'informations et de formations

Les Journées d'informations et de formations (JIF) consistent à accompagner, sur une fréquence hebdomadaire, les collaborateurs du réseau dans la montée en compétences sur les évolutions de leurs métiers, en termes de conseil client, offres, démarche commerciale, conformité et process.

L'animation est réalisée par des référents en agence, qui ont pour mission de démultiplier les nouveautés, animer les offres et partager les bonnes pratiques.

Plusieurs univers de besoin sont abordés à l'occasion des JIF : la collecte, le crédit, les assurances, la conquête, la Banque au Quotidien. Sont également concernés les référents Jeunes et les Ambassadeurs de la Gamme Interne Responsable (AGIR).

En 2022 : Différentes actions ont été mises en œuvre :

- Ajustement des horaires dans le cadre de la mise en œuvre du modèle distributif avec un temps de JIF l'après-midi à 13h30 au lieu de 8h le matin pour les agences ;
- Mise en place de « Matinales » : un temps de « brief » d'équipe de 15 minutes le matin avant l'ouverture de l'agence à la clientèle. Sont abordés des sujets divers de connaissances, culture financière, offre, partage de bonnes pratiques ;
- Création d'un site dédié aux Matinales avec les supports d'animation et de démultiplication à disposition pour les référents et managers sur le poste de travail ;
- Organisation d'audios par univers de besoin, le vendredi matin auprès de référents en agence.

Perspectives pour 2023 : Trois actions sont projetées :

- Capitaliser sur les matinales pour faciliter les échanges et développer les bonnes pratiques ;
- La mise en ligne d'un site dédié à l'animation commerciale pour faciliter la recherche de supports, la fourniture d'informations ;
- Revoir le cadrage des JIF et audios avec un support plus synthétique et facilitant la démultiplication.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Taux d'atteinte de l'objectif de formation annuel (%)	72%	87,5%	98% ¹⁹
Taux d'atteinte de l'objectif de formation annuel par catégorie d'expert (ci-dessous) (%)	40%	105%	80% ²⁰
Conseillers clientèle agricole	82%	104%	69%

¹⁹ 9223 jours réalisés sur 9423, soit 98% d'atteinte de l'objectif de formation.

²⁰ 415 jours réalisés sur 519, soit 80% d'atteinte totale de formation pour les experts.

Conseillers clientèle Pro.	61%	162%	75%
Conseillers en gestion de patrimoine et conseillers privés	21%	96%	101%
Conseillers en assurance Pro.	11%	57%	8%

2.2. Risque de dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement

Politique diversité & mixité

Le Plan à Moyen Terme 2025 fixe des objectifs clairs pour l'ensemble des entités du Groupe afin de favoriser la mixité Homme/Femme, l'inclusion des jeunes, la montée en compétences des collaborateurs :

- 50.000 alternants et stagiaires seront accueillis dans les entités du groupe en France et à l'international ;
- 30 à 40% de femmes seront intégrées parmi les cadres supérieurs.

Fort de ce plan stratégique ambitieux, le Groupe a défini des engagements spécifiques en matière de Politique diversité :

- Poursuite de la féminisation de nos instances de direction et nos viviers de talents ;
- L'internationalisation de nos viviers ;
- La non-discrimination et l'égalité des chances ;
- L'insertion des jeunes et l'accès à l'emploi ;
- La promotion des mobilités transverses au sein du groupe.

En Finistère, la diversité et l'inclusion sont intégrées à notre fonctionnement.

L'un des piliers du projet #Team29 l'énonce : « être la banque de l'inclusion ». La politique RSE, l'un des neuf projets de notre projet d'entreprise, en fait également un de ses sept engagements : « Amplifier la Mixité et la Diversité au sein de l'entreprise ».

Au-delà de ces fondamentaux stratégiques et politiques, les actions sont nombreuses à la Caisse Régionale.

En 2022 : La politique de recrutement locale favorise l'intégration de jeunes talents. La dynamique de promotion interne est importante et permet de révéler les potentiels en interne. Notre capacité à accueillir stagiaires et alternants est maintenue afin de les aider à préparer leur employabilité. De la même manière, nos opérations de speed dating, de représentation dans les écoles participent à l'amplification de la diversité grâce à un sourcing RH de multiples sources. Le partenariat avec le CREPI (Club d'entreprise partenaire de l'insertion) et NQT (Nos Quartiers ont des talents) lancés en septembre dernier, est également un moyen d'insuffler une nouvelle dimension aux actions d'inclusion sociale de la Caisse Régionale.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La mixité Homme/Femme, quant à elle, est dans une dynamique positive, avec des femmes présentes sur des métiers de cadre et de manager. Notre index d'égalité Homme/Femme atteint les 77/100 (données 2022). La conférence Mixité organisée en 2019 à la Caisse Régionale, et la réunion proposée en ce début d'année de présentation du parcours Directeur sont des leviers d'information et de sensibilisation pour susciter des vocations, chez les femmes notamment, et de poursuivre la féminisation du Comité de Direction.

La politique HECA en place à la Caisse Régionale est également une preuve de notre capacité à inclure et accompagner les personnes en situation de handicap. Avec 8,39% de travailleurs en situation de handicap en 2021 et la disponibilité d'une référente HECA à temps plein, ce dernier poste a permis l'adaptation des postes de travail, et l'accompagnement individuel et collectif (auprès de l'équipe entourant le travailleur en situation de handicap et également du manager).

Le dialogue social au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale favorise également l'élaboration d'un cadre social sur le sujet de la diversité. Des accords sont signés et régulièrement abondés afin d'améliorer continuellement les conditions de travail des collaborateurs.

Enfin, la construction d'une politique diversité est en cours. L'élaboration d'un état des lieux des pratiques puis la co-construction d'un plan d'actions sont réalisées avec l'inspiration notamment de l'entreprise Happy (Wo)Men Share More, référencée par la Fédération Nationale sur le sujet Mixité.

Perspectives pour 2023 : La validation de la politique Diversité interviendra dès le début de l'année 2023 avec pour ambition de mener des actions de sensibilisation plus fréquentes au sein de l'entreprise.

Qualité de Vie et Conditions de Travail

La Qualité de Vie est mise en œuvre au moyen d'un comité de pilotage dédié, la communication et par la conclusion d'accords :

Un comité de pilotage « Qualité de Vie au Travail » :

La démarche mise en œuvre consiste en la mise en place d'un COPIL²¹ QVT²² trimestriel, associant des élus de chacun des syndicats, le médecin du travail, un représentant de la MSA²³ et du service RH.

Ce COPIL identifie des sujets en lien avec la QVT sur lesquels il souhaite travailler afin de co-construire des actions, des supports de communication, ... pour améliorer la Qualité de Vie au Travail.

En 2022 : 4 COPIL QVT ont été tenus en 2022, portant sur l'EDT²⁴ 2022, le bien vivre ensemble en Open Space, la prévention des addictions, le flyer d'accueil des nouveaux embauchés, le travail à distance, le droit à la déconnexion.

Le service RH a participé à la semaine de la QVT ANACT²⁵-ARACT²⁶ du mois de juin, avec une communication par jour pour tous les salariés sur notre espace de communication interne.

Le service RH a également réalisé un EDT (Espace de Discussion sur le Travail) en décembre 2022, dans l'ensemble des entités du siège et du réseau (JIF²⁷ dédié le 1er décembre), animé par les managers.

La communication sur divers sujets impactant les conditions de travail et la conclusion d'accords portant sur ces thématiques :

La Caisse Régionale a mis en œuvre l'accord « Emploi des travailleurs handicapés et solidarité », signé en 2021 avec la mise en place du versement de CESU (chèque emploi service) pour les salariés aidants.

Le service RH est également intervenu sur l'organisation du travail avec notamment, une sensibilisation des managers et des collaborateurs au suivi du temps de travail, ainsi que la signature d'un accord sur le travail à distance.

La Caisse Régionale a aussi maintenu et communiqué sur le dispositif de lutte contre le harcèlement (moral et sexuel et la prévention des agissements sexistes).

En lien avec le projet Groupe et les ambitions à 10 ans des Caisses régionales, la Caisse Régionale développe et permet l'appropriation par tous, d'une « culture de l'excellence

²¹ Comité de Pilotage.

²² Qualité de Vie au Travail.

²³ Mutualité Sociale Agricole.

²⁴ Espace de Discussion sur le Travail. Dispositif destiné à favoriser l'expression des salariés sur leur travail afin de produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.

²⁵ Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

²⁶ Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

²⁷ Jeudi de l'Information

relationnelle ». L'objectif de ce dispositif consiste à ancrer des postures et pratiques avec une attention extrême aux clients/collaborateurs. Ce dispositif est entièrement co-construit. Ce dispositif profite aux relations internes au sein de la Caisse Régionale.

Postures relationnelles	Chaleur humaine, le client avant le dossier, la confiance à priori, l'éclaireur, la transparence du discours.
Pratiques relationnelles	Le client de la CR, la prise en charge immédiate, l'art de présenter ses excuses, suivi de qualité et régulier de la relation, autonomie digitale, pédagogie du non et la solution plan B.

Dans le cadre du projet managérial, la Caisse Régionale met en place une sensibilisation des managers aux risques psychosociaux. Le contenu de la formation est le suivant : identifier les facteurs générateurs de risques psycho-sociaux ; reconnaître les signaux d'alerte, les causes, les effets ; appréhender le cadre légal et les responsabilités de chacun ; intégrer l'importance du rôle du manager dans la prévention des risques psycho-sociaux et adopter une posture managériale qui combine performance et qualité de vie au travail, pour soi et vis-à-vis des équipes. Une boîte à outils et des leviers d'actions managériales sont remis aux participants.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale s'est fixée pour objectifs :

- Capitaliser sur les retours de l'étude paritaire sur les conditions de travail de début 2023 ;
- Poursuivre les actions engagées au travers du COPIL QVT et la réalisation de 2 EDT annuels ;
- S'appuyer sur le projet managérial de la CR du Finistère ;
- Poursuivre l'intégration des salariés dans les projets de transformation ;
- Développer et préciser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;
- Conclure un accord sur la mobilité durable.

Politique HECA

Fidèle à ses valeurs mutualistes de responsabilité, de proximité et de solidarité, le Crédit Agricole du Finistère met tout en œuvre pour accompagner l'emploi des personnes en situation de handicap, bien au-delà de l'objectif légal des 6%. La Caisse Régionale est soutenue, depuis près de 17 ans, par l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole). L'essentiel des actions sont menées autour des axes suivants : recrutement, maintien dans l'emploi, sensibilisation et une politique active de recours au secteur protégé existe également pour différentes missions : gestion du courrier, nettoyage des baies vitrées, entretien des espaces verts, prestations de publipostage, de tri et recyclage de déchets.

Fort de l'ensemble de ces actions, le Crédit Agricole du Finistère entend confirmer son rôle d'employeur investi dans une politique de diversité.

En 2022 : Deux temps forts ont eu lieu.

En mars, une action sur les troubles de l'audition, avec la mise en place de tests auditifs en ligne et deux conférences proposées sur la santé auditive et sur les pathologies de l'oreille.

En novembre, lors de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, le référent handicap a mené une action de sensibilisation sur la nutrition afin d'informer les salariés sur la santé au travail et la nécessité d'une alimentation équilibrée. Ces ateliers intitulés « bien dans mon assiette au travail » se sont déroulés sur deux lieux du département : à Quimper et Brest.

Les cinq ateliers dispensés sur trois jours ont rassemblé plus de 120 salariés. Des entretiens individuels étaient proposés aux salariés rencontrant une problématique de santé particulière et plus de 20 salariés en ont bénéficié.

En matière d'aménagements de postes, afin de permettre aux collaborateurs un maintien dans l'emploi, 57 aménagements de poste ont été réalisés en 2022 (dont 24 pour des personnes en situation de handicap). Ces démarches ont pour but de promouvoir et de développer l'emploi des travailleurs handicapés au sein de la Caisse Régionale et s'inscrivent dans une politique active et durable.

Sur 2021²⁸, le taux d'emploi de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est de 8,39 % (au-dessus de l'obligation légale de 6% de la loi Pénicaud applicable depuis le 1er janvier 2020.).

Un gros travail d'accompagnement des salariés est nécessaire au quotidien. Cette activité se traduit également par 16 nouvelles déclarations et 11 renouvellements et porte le nombre de salariés travailleurs handicapés à 107 dans la Caisse Régionale.

Perspectives pour 2023 :

- Continuer la sensibilisation des salariés au travers d'un temps fort autour d'une thématique de santé ;
- Les accompagner sur l'obtention et le renouvellement des reconnaissances de travailleurs handicapés.

Engagement des collaborateurs

La Caisse Régionale est attachée à impliquer ses collaborateurs dans la vie de la Caisse, autour de la raison d'être du Groupe, tout aussi bien que sur le territoire Finistérien. Dans une logique de sens et de recherche d'utilité, la Caisse a mis en place divers dispositifs, dans sa pratique

²⁸ La donnée 2022, calculée par la MSA, est disponible à compter du mois de mai de l'année 2023.

et dans différents projets, pour que les collaborateurs du siège et du réseau puissent exprimer leurs attentes, co-construire des solutions profitables à tous, mais aussi les fidéliser.

En 2022 : Le service RH a repris des animations pour favoriser l'engagement des collaborateurs lors de moments d'échange et de convivialité. Le service RH a notamment organisé une matinée d'intégration des nouveaux alternants. Le message clé est la possibilité pour tous d'évoluer au sein de l'entreprise, témoignages de salariés et du directeur des ressources humaines à l'appui ;

Participant également à la dynamique d'engagement des collaborateurs, ces derniers ont été sollicités pour faire remonter leur perception au sujet de leurs conditions de travail. Le service RH a ainsi diffusé à l'ensemble des collaborateurs en CDI un sondage permettant d'évaluer leur niveau de satisfaction et d'engagement dans leur emploi. Avec un taux de participation de 77% (idem en 2020, date du précédent sondage), les réponses recueillies ont permis d'alimenter un indicateur stratégique : l'IER (Indice d'Engagement et de Recommandation). Trois composantes ont été évaluées : le niveau d'adhésion aux valeurs de l'entreprise, la fierté d'appartenance et la volonté de donner plus. Le résultat, obtenu sous la forme d'un score en pourcentage, est 67 (vs 84 en 2020). Le service RH a tiré plusieurs enseignements de cet indicateur pour 2022 :

- Un taux de participation stable et significatif à 77% qui traduit l'intérêt porté à cette démarche d'écoute régulière ;
- Après une année 2020 marquée par un IER très élevé à 84%, le score de l'année 2022 s'élève à 67%. Cette baisse significative s'explique par un recul des opinions sur l'ensemble des thématiques interrogées, témoignant d'un mécontentement global ;
- Les écarts les plus sensibles portent sur :
 - o La stratégie qui n'est pas bien comprise ;
 - o Les outils / ressources / irritants qui ne permettent pas de mener à bien les missions ;
 - o L'autonomie et la reconnaissance ;
 - o Le Réseau ;
 - o Le Projet sociétal.

Le service RSE soutient également l'engagement des collaborateurs, avec la promotion du dispositif Banquier Solidaire, une plateforme d'engagement citoyen au profit de la solidarité et de la protection de l'environnement, à destination des salariés. De multiples actions solidaires visant notamment à soutenir le territoire Finistérien sont proposées, permettant aux salariés de s'engager pendant et hors temps de travail, toujours sur la base du volontariat.

- Le dispositif « Arrondi de salaire solidaire », permettant aux salariés de reverser les centimes de leur salaire au profit d'associations finistériennes, a été prolongé. La Caisse abonde sur le montant des dons récoltés, dans une logique d'effort partagé ;

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Le parrainage de personnes en recherche d'emploi, en phase d'expérimentation au profit d'un panel de salariés, a été officiellement lancé, permettant à tout salarié de la Caisse de « coacher » une personne en recherche d'emploi, avec l'aide des associations CREPI²⁹ et NQT³⁰ dont la Caisse Régionale est partenaire. Les salariés volontaires accompagnent ainsi leur filleul(e) dans leur recherche d'emploi (étude du CV et de la lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, mise à disposition du réseau...);
- Quelques associations partenaires peuvent désormais proposer directement aux salariés de la Caisse Régionale des missions de bénévolat « coup de pouce » grâce à la plateforme.

Le service RSE a également inauguré son premier « Café RSE » à destination des collaborateurs. Cette animation, mensuelle, propose aux collaborateurs de s'engager sur une thématique. Le 1^{er} café RSE a fait la promotion des trois associations finistériennes éligibles au don lié à l'arrondi de salaire.

De multiples événements sportifs sont proposés tout au long de l'année. Des installations sportives (douches) sont à disposition des salariés.

Perspectives pour 2023 : Le service RH ambitionne de déployer la cooptation au sein de la Caisse Régionale pour favoriser l'engagement collaborateur dans le recrutement. Le service RH a également pour projet de remettre à chaque nouvel embauché une « box » de bienvenue, assemblées par des entreprises de l'insertion, contenant des produits locaux. Le service RH a également prévu d'organiser en janvier 2023 un « afterwork » pour les nouveaux embauchés depuis juin 2022.

Le service RSE ambitionne de développer davantage la plateforme Banquier Solidaire, en communiquant sur les différents dispositifs d'implication des collaborateurs disponibles et en sollicitant un plus grand nombre d'associations finistériennes susceptibles d'accueillir des collaborateurs pour des projets solidaires. Il est également prévu d'engager les collaborateurs chaque mois sur une thématique RSE.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Score IER ³¹ collaborateurs (%)	84	NA	67
Index égalité Femme/Homme (/100)	89	89	77

²⁹ Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires pour l'Insertion

³⁰ Nos Quartiers ont des Talents

³¹ Indice d'Engagement et de Recommandation. En 2022, le taux de participation des salariés à l'enquête est de 77%.

Part de postes féminins dans les Conseils d'Administration des Caisses locales (%)	39	38	38,7 ³²
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (%)	8,05	8,39	Donnée disponible T2 2023 ³³
Part des dépenses engagées dans le cadre du fonctionnement de la Caisse Régionale attribuées à des entreprises d'insertion (%)			
Sur les achats liés au fonctionnement ³⁴	NA	NA	6,2% ³⁵
Sur les achats totaux ³⁶	NA	1,11%	0,38%

3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients

3.1. Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées

Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière

Cet accompagnement représente pour la Caisse une preuve concrète de ses valeurs mutualistes et de son engagement relationnel. Ce dispositif permet à la Caisse d'orienter et conseiller ses clients dans une logique préventive avec un entretien visant à trouver des solutions personnalisées. Il s'agit d'un dispositif renforcé pour la Caisse Régionale qui a pour ambition d'être la banque de l'inclusion, au travers de l'action quotidienne des conseillers (Détection Spontanée), à chaque contact issu des cibles « Clients en Situation de Fragilité Financière » (Détection Avérée).

En 2022 : La Caisse Régionale a mis en place un dispositif complet d'accompagnement des clientèles fragiles, en 3 étapes :

- La première consiste à responsabiliser les conseillers de clientèles en agence, les engageant à faire de la détection spontanée. Sur la base d'une appréciation libre du conseiller via sa « connaissance clients », un plafonnement des montants de frais de dysfonctionnement pourra être mis en place ;

³² Avec 212 mandats d'administrateurs occupés par des femmes sur un total de 551 mandats d'administrateurs.

³³ La donnée 2022, calculée par la MSA, est disponible à compter du mois de mai de l'année 2023.

³⁴ Dénominateur : budget Logistique pour les dépenses de fonctionnement (logistique) réalisées par le service Moyens Généraux de la Caisse Régionale. Cette donnée est ajoutée à compter de l'année 2022. En 2021, le pourcentage était obtenu sur les dépenses totales de la CR (hors filiale et Groupe).

³⁵ En l'espèce, en 2022, la service Moyens Généraux a fait appel à des entreprises adaptées et d'insertion pour les achats suivants : Lavage de voitures, gestion de la salle courrier, achat de collecteurs de tri sélectif, gestion des déchets, nettoyage de la vitrerie, campagne d'affichage.

³⁶ Dénominateur : achats totaux de la Caisse Régionale, hors filiale et Groupe. Ont été également exclus du dénominateur les dépenses des caisses locales, les remboursements de frais des salariés et la carte bancaire de direction, pour lesquelles il n'est pas possible de savoir la provenance du fournisseur.

- Deuxième brique du dispositif : La détection précoce de client fragile. Grâce à une détection automatique d'une potentielle fragilité selon des critères prédictifs (Intelligence Artificielle), un listing de clients « clientèle fragile – détectée précoce » est mis à disposition de chaque conseiller tous les mois afin de prendre contact avec chacun d'entre eux. Un guide d'entretien dédié est à utiliser systématiquement permettant au conseiller avec son client d'analyser le budget et de vérifier que les solutions bancaires et assurantielles détenues sont adaptées au budget du client. À nouveau dans cette situation, le conseiller peut apprécier la nécessité de plafonner les frais de dysfonctionnement selon la situation du client ;
- Dernière brique du dispositif, la détection Avérée qui se fait au regard d'une analyse automatique selon des critères réglementaires (Décret, Frais Dysfonctionnement, Interdit Bancaire, Surendettement). Un listing de clients intitulé « clientèle fragile – détectée avérée » est chaque mois mis à disposition de chaque conseiller afin de prendre contact systématiquement avec chacun d'entre eux et mettre en place obligatoirement le plafonnement des frais d'incidents à 25€ maximum par mois. Un guide d'entretien dédié est à utiliser à chaque rencontre avec le client fragile permettant au conseiller d'analyser le budget et de vérifier que les solutions bancaires et assurantielles détenues sont adaptées au budget et à la situation de fragilité avérée du client. Grâce à ce dispositif, 42,51% de clients détectés fragiles disposent de l'offre spécifique clients fragiles avec une tarification adaptée (contre 38% en 2021).

Une communication permanente sur ces sujets d'inclusion auprès des collaborateurs du Réseau permet d'animer la démarche relationnelle. Le conseiller est le pivot de la relation, car il analyse les causes des difficultés et essaie de trouver des solutions personnalisées.

Perspectives pour 2023 : L'année 2023 est l'occasion de poursuivre la démarche installée en 2022.

Accompagnement de la clientèle fragilisée

La Caisse Régionale anime depuis 2008 le point Passerelle, une structure d'aide et d'accompagnement dans le Finistère et qui vient en aide aux clients finistériens :

- Victimes d'un accident de la vie³⁷ ;
- Fragilisés financièrement ;
- Et qui démontrent la capacité et la volonté de faire face aux difficultés rencontrées.

³⁷ Maladie (baisse de revenus, délais longs de prise en charge, frais médicaux), perte d'emploi (licenciement, rupture conventionnelle, démission), séparation (frais liés au relogement, vente de bien, partage des charges), accident/décès (frais à régler consécutifs à l'évènement de vie...) Liste non exhaustive.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

En complément, le dispositif « Passerelle jeunes » a été mis en place. Créé en juin 2020 en collaboration avec la filière « Jeunes », afin de soutenir les projets de nos clients âgés de 18 à 30 ans. Sont concernés les étudiants, jeunes travailleurs, ou sans emploi, en situation de précarité (notion de reste à vivre faible) et sans aide familiale, ni épargne de sécurité. Ce dispositif ne nécessite pas la détection d'un accident de la vie.

Le dispositif Passerelle permet de trouver les solutions financières adaptées à tous nos clients et limiter autant que possible les solutions de recouvrement amiable ou transfert des dossiers au service contentieux. La vocation est de donner une chance à nos clients de se remettre sur les rails en donnant un coup de pouce.

Dans le cadre du dispositif, un volet animations d'ateliers budgétaires est proposé aux associations accompagnées. Pour les ateliers budgétaires, certains ont été menés par nos animateurs passerelle. Les autres ateliers sont proposés par nos associations partenaires, tel qu'Agir abcd.

En 2022 : L'année 2022 a été rythmée par l'écoute, l'accompagnement budgétaire, et l'aide administrative pour les clients fragilisés, de la part de 4 conseillers passerelle, suivant un portefeuille dédié de 50 à 80 clients.

Selon la situation financière du client, plusieurs solutions peuvent être proposées :

- Aide directe accident de la vie ;
- Avance remboursable 0% ;
- Exonération de frais bancaires ;
- Rétrocession de frais bancaires ;
- Pause sur les prêts conso & habitat (6 mois maxi sans frais intercalaires) ;
- Pause Pacifica ;
- Restructuration de prêt ;
- Micro-crédit.

Des aides particulières sont octroyées dans le cadre du dispositif passerelle jeunes :

- Coup de pouce logement : 500 € maximum (Loyer, caution, dépôt de garantie) ;
- Acquisition numérique 300 € maximum (Besoin lié aux études supérieures/recherche d'emploi)
- Scolarité/études/apprentissage/recherche d'emploi (fournitures, vêtements sur justificatifs) ;
- Aide au permis de conduire 300 € maximum (et possibilité d'une avance passerelle si refus prêt permis).

Parmi les actions clés :

- Des animations Passerelle :
 - o « J'invite 1 banquier dans ma classe », une animation en école de Hanvec et Bohars sur l'éducation financière organisée par le haut patronage de l'éducation nationale. L'atelier permet d'aborder de manière ludique et

innovante les notions de budget, tout en s'appuyant sur le programme du 3e cycle (CM1/CM2) ;

- Des sessions d'ateliers budgétaires pour le compte d'associations (ex. ex'Pairs³⁸). La première animation s'est faite avec l'appui d'un jeu de société, « Budgetissimo », qui permet d'apprendre à gérer son budget au quotidien. Le second atelier s'est fait via l'application « Kahoot », qui est un jeu interactif de questions-réponses, créé par le Point Passerelle.
- Des sessions d'ateliers budgétaires pour le compte de la Banque de France : Le Service National Universel créé en 2019 s'adresse à tous les jeunes français de 15 à 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Durant ce séjour les jeunes participent à différentes activités et des ateliers. Sur la journée du 8 juillet, avec d'autres volontaires Crédit Agricole du Finistère, l'équipe Passerelle a accompagné environ 80 jeunes ;
- Les actions principales restent la présence des conseillers passerelle auprès des agences de proximité et des conseillers, pour les aider à anticiper et détecter les situations de clients en situation de fragilité ;
- Beaucoup de pédagogie et de communication pour rappeler notre dispositif Passerelle à travers de support de communication interne et de démultiplication, d'interventions en réunion et/ou conseil d'administration ;
- Un suivi et un accompagnement des clients pour les remettre en selle ;
- Un accompagnement de nos partenaires pour la mise en place d'ateliers budgétaires ;
- Le déploiement du Micro crédit, notamment en collaboration avec les restos du cœur et l'association CRESUS.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale a prévu de lancer le Micro crédit habitat pour accompagner nos clients les plus fragiles financièrement dans leur sobriété énergétique.

L'ambition de la Caisse est de poursuivre l'accompagnement de nos clients avec de nouvelles offres. Sans objectif chiffré, la Caisse a le souhait de toucher le plus de clients en capacité de faire des travaux en vue de réduire leur dépense énergétique (et en capacité aussi de rembourser une échéance de prêt).

³⁸ Le club Ex'Pairs accompagne des jeunes en situation de handicap, dans leur projet personnel et professionnel. Ces jeunes gens d'une vingtaine d'année sont parfois indépendants, chez leur parent, en recherche d'emploi, stagiaires... L'association les reçoit chaque jour de la semaine, pour travailler à la fois leur parcours professionnel, mais aussi les accompagner dans la gestion des actes de la vie courante.

Démarche d'inclusion sur les territoires

La démarche d'inclusion sur les territoires est essentiellement matérialisée par les actions mises en œuvre à la Caisse Régionale dans le cadre de la filière Santé et Bien Vivre et les stratégies Collectivités publiques et Associations :

L'inclusion à travers la filière Santé et Bien Vivre : La filière Santé et Bien Vivre cible spécifiquement les seniors. La démarche inclusive mise en place spécifiquement par la filière Santé & Bien Vivre permet de prendre en compte les besoins de cette typologie de clients ou prospects et de leur proposer des solutions adaptées. Les sujets de santé et de prévention touchant les seniors sont désormais une nouvelle priorité pour la filière.

La filière Santé et Bien Vivre a été créée en 2014, qui, depuis cette date, anime une commission Santé et Bien Vivre composée d'élus.

Les priorités de la filière Santé et Bien Vivre sont :

- L'habitat des seniors : développement d'habitats alternatifs ;
- L'accompagnement et le financement de projets d'habitats participatifs sur le Finistère ;
- Le développement de la Prévention santé ;
- Des actions transverses menées au sein de la Caisse Régionale afin de mobiliser les autres services (Crédits, Promotion immobilière, Mutualisme et Développement sociétal) ainsi que le réseau des agences (intervention en JIF) s'agissant de la population des seniors et plus généralement de l'inclusion.

En 2022 : Plusieurs actions ont été menées :

- Le projet Ty Cocon à Plouarzel : construction de 8 logements individuels pour seniors autonomes. À ce jour, ces logements sont la propriété de la foncière bretonne (qui comprend comme actionnaires les quatre caisses régionales bretonnes) et la SAS SOFI Ty Nay (filiale à 100% de la Caisse Régionale du Finistère) ;
- Des résidences Âges & Vie : construction de maisons proposant de la colocation entre seniors. Il s'agit d'un projet du Groupe Crédit Agricole avec la participation de la Caisse Régionale pour la 2e foncière (financement en syndication avec d'autres Caisses régionales) en vue de la construction de nouvelles résidences sur le territoire national. Pour le Finistère, cette construction a été réalisée au moyen d'un partenariat avec l'interlocuteur dédié Âges et Vie, afin de créer un évènement commun lors de l'inauguration des prochaines résidences Âges et Vie ;
- L'organisation d'une conférence sur la prévention en santé ;
- L'animation semestrielle de la Commission Santé et Bien Vivre ;
- Le suivi et la contribution aux travaux nationaux « Bien Vieillir Demain » en lien avec la nouvelle entité « Crédit Agricole Santé et Territoire » ;
- Des rendez-vous avec diverses collectivités en recherche de solutions en matière de logements pour leurs seniors ;
- L'étude et le financement de projets d'habitats participatifs.

En somme, en 2022, les actions clés sont ainsi :

- Le démarrage de la construction des habitats alternatifs pour seniors financés ;
- La communication et un évènement créés autour de l'inauguration d'une nouvelle résidence Âges et vie à Rosporden ;
- L'animation de la conférence Prévention santé au Village by CA Finistère ;
- La participation au sondage national sur le logement idéal pour les seniors ;
- Le financement d'un lieu de vie et d'accueil à Trégunc pour l'accueil d'enfants placés.

Perspectives pour 2023 : L'ambition est d'amplifier le spectre d'actions de la filière Santé et Bien Vivre. Pour cela, plusieurs actions sont projetées pour 2023 :

- Communiquer davantage dans le réseau afin de faire connaître la filière Santé et Bien Vivre et pour que le réseau des agences soit un relais auprès des clients ;
- Poursuivre les travaux autour du Parcours résidentiel senior et notamment suivre le projet Ty Cocon. Finaliser le partenariat avec Âges et vie en vue de communiquer en cohérence autour des prochaines ouvertures de résidences Âges et Vie (identifiées en 2023). Rester en veille s'agissant de l'ouverture de l'actionnariat de bien Vivre en Béguinage aux Caisses régionales ;
- Développer la branche Santé et prévention en considération également de la Filière Santé ;
- Agir davantage en transversalité avec les services dédiés et notamment ancrer la réunion relative à la mécanique du logement, initiée en 2022 ;
- Suivre et contribuer aux travaux nationaux tout en étant force de proposition et d'initiatives locales.

La filière a fixé pour cela deux objectifs :

- Développer les relais (action réseau et projets transverses) ;
- Développer le périmètre (défricher les sujets de santé et prévention et élargir les cibles, les jeunes notamment).

La filière compte aller plus loin grâce aux travaux livrés par le Groupe (plateforme nationale et structuration de l'entité Crédit Agricole Santé et Territoire) et aux initiatives locales menées dans le Finistère.

L'inclusion à travers les stratégies Collectivités publiques et Associations : Le Crédit Agricole du Finistère s'est doté en septembre 2021 d'une nouvelle stratégie Collectivités publiques afin de contribuer au financement des transitions et de l'inclusion sur le territoire. Cette stratégie s'appuie sur trois axes : le renfort de notre ancrage territorial, avec entre autres l'aide de nos élus de Caisse Locale, l'amplification de notre rôle de créateur de lien en portant à la connaissance des collectivités des sujets en lien avec leurs préoccupations quotidiennes (transition énergétique, recherche de subvention, coût de l'électricité, Transitions environnementale et énergétique ...), et la préservation de la rentabilité et des parts de marché.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Grâce à cette nouvelle stratégie, le Crédit Agricole du Finistère contribue à l'inclusion sur les territoires auprès des collectivités, en aidant à financer les projets des petites et moyennes collectivités, pour qu'elles demeurent attractives et puissent offrir un large panel de services à leurs concitoyens, notamment les plus fragiles.

La politique associations a, elle aussi, été revue et validée en janvier 2022 pour une mise en place cet automne 2022 dans l'ensemble du réseau de proximité. L'enjeu est de renforcer la proximité avec nos clients associations, en les accompagnant dans tous leurs besoins.

En 2022 : La mise en œuvre de la stratégie Collectivités Publiques est un succès et a permis d'accompagner 122 M€ de projets de financements (accords donnés à fin novembre) avec un taux de succès moyen de réponse aux appels d'offres de 50%. En accompagnant 1 projet public sur 2 sur le département, le Crédit Agricole du Finistère contribue à la cohésion des territoires et l'inclusion. En 2022 le Crédit Agricole du Finistère a également accompagné à hauteur de 10 M€ les 2 principaux hôpitaux publics du département, l'un sur Brest, l'autre sur Quimper.

De plus, à l'occasion du Carrefour des Communes les 6-7 novembre 2022, le Crédit Agricole du Finistère a rencontré de nombreux élus des collectivités et leur a proposé 3 débats autour des enjeux sociétaux : les solutions pour réduire le coût de l'énergie, l'aide à la recherche de subventions et une sensibilisation à la fresque climat.

Par ailleurs, la Caisse a réalisé, à destination de ses administrateurs élus locaux, une porte ouverte avec le partenaire Age & Vie à Rosporden, pour les sensibiliser à l'inclusion des seniors sur le territoire.

Depuis l'automne, la mise en place de la stratégie Associations auprès du réseau de proximité permet de relancer la sensibilisation sur l'accompagnement singulier des structures associatives sur le territoire. Au plus près de ces structures, le Crédit Agricole maintient le tissu associatif au cœur de l'inclusion, en finançant par exemple les établissements d'enseignement privés et les structures du handicap.

Perspectives pour 2023 : L'année à venir va marquer le renfort du lien avec les acteurs des territoires. En effet, des travaux sont lancés pour capitaliser sur la connaissance du tissu local de nos administrateurs également élus locaux, l'objectif étant de partager la stratégie et identifier encore plus précisément les besoins des collectivités. En lien avec la filière Santé et Bien Vivre, la Caisse partagera avec ses administrateurs élus locaux le projet Ty Cocon, facteur d'inclusion.

Sur le marché des associations, la Caisse poursuivra la sensibilisation et la formation auprès des référents agence et mobilisera également les administrateurs de Caisse Locale délégués à la Vie Locale pour à nouveau renforcer l'accompagnement des projets associatifs en Finistère.

Indicateur de performance	2020	2021	2022
Évolution nb de clients fragiles (±%) (nb)	+101,39% (9.498 ³⁹)	-3,08% (9.205)	-5,3% (8.715)
Nb de dossiers Passerelle retournés en agence (évolution par rapport à l'année précédente) (±%)	239	282 (+17,9%)	238 (-15,6%)

4. Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise

4.1. Risques liés à l'absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie

Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. En signant les 4 alliances « Net Zero » du secteur financier, tous les métiers du Crédit Agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à -2°C mais à -1,5°C maximum à horizon 2100.

100 % des portefeuilles du Groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation. Les différents métiers du Groupe ont ainsi travaillé en 2022 à définir les trajectoires devant permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi dans le cadre de la NZBA, nous avons publié nos cibles net zero intermédiaires à 2030 pour 5 secteurs (-30% pour pétrole et gaz ; -50% pour automobile ; -58% pour électricité ; -40% pour immobilier commercial ; -20% pour ciment). D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019⁴⁰.

³⁹ Révision des critères de détection par l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire en 2020.

⁴⁰ Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021).

Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050⁴¹ d'ici à 2025.

Tous les métiers du Groupe ont poursuivi en 2022 leurs engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Cacib a ainsi arrangé 46 Mds€ en green, social et sustainable bonds. LCL s'est engagé à avoir plus de 50% de Sustainable Linked Loans dans ses nouveaux crédits corporate d'ici 2025, et CACF à financer 1 véhicule électrique sur 2 d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances est devenu le 1er investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France (avec 11 GW de capacité installée) et ambitionne d'accentuer encore ses investissements (+65% pour viser 14 GW d'ici 2025).

Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20 Mds€ investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises. En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement en rejoignant l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

⁴¹ Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil.

Mobilité durable

Les déplacements des salariés pour se rendre au travail et les déplacements professionnels représentent 46% du bilan carbone 2021 de la Caisse Régionale. Un plan d'action visant à favoriser une mobilité douce des salariés est en cours d'élaboration, avec un potentiel conséquent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale ambitionne un remplacement majoritaire des véhicules thermiques d'ici fin 2023.

En 2022 : La Caisse Régionale poursuit en 2022 sa démarche de verdissement de son parc de véhicules de fonction et de service, en remplaçant progressivement les véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. En 2022, 14 véhicules électriques ont été commandés en remplacement de véhicules à moteur diesel.

En 2022, la Caisse Régionale a installé 8 bornes de recharge sur les parkings de Quai 55 et étudie l'installation de bornes de recharge sur les parkings du siège et sur les parkings (dont la Caisse est propriétaire) de certaines agences, pour une mise en œuvre progressive à compter de 2023. À ce jour, au siège, 14 bornes sont installées pour les salariés, 4 pour les clients et 8 bornes pour les véhicules de service.

Une journée dédiée à la mobilité douce a été organisée au siège de la Caisse par le service RSE, le service Immobilier Logistique et Sécurité et le service RH, à destination de l'ensemble des salariés, visant à les sensibiliser et les inciter à recourir à des modes alternatifs de déplacement pour se rendre au travail (plateforme de covoiture Ouest-go, train, bus, location de véhicules électriques, achat d'un NVEI (nouveau véhicule individuel), entretien gratuit du vélo personnel, aides en tant qu'employeur... La journée a mobilisé une dizaine de partenaires spécialisés dans le transport sur le territoire. Le service RH a rappelé les différents dispositifs incitatifs existants, notamment les indemnités kilométriques vélos.

Après une phase d'expérimentation, un accord d'entreprise a été conclu pour autoriser le recours régulier au télétravail et le travail déplacé, en vue notamment de réduire la fréquence et la durée des trajets des salariés pour se rendre au travail. Par exemple, un espace de travail a été aménagé à Quai 55, une antenne du siège à Brest, pour permettre aux résidents brestois et des alentours de travailler dans un espace plus proche de leur domicile.

Perspectives pour 2023 : Des animations régulières sont prévues en 2023 pour poursuivre l'effort de sensibilisation et incitation à la mobilité douce.

L'installation à la Caisse Régionale de 10 bornes électriques sur le parking de la direction, 26 sur le parking des véhicules de services viendront accompagner la commande de nouveaux véhicules électriques.

La Caisse Régionale prévoit également l'ouverture de négociations portant sur le forfait mobilités durables, afin d'encourager les salariés à améliorer leur mobilité entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail et à utiliser, pour ces déplacements, des modes de transports alternatifs et moins polluants.

Politique Achats

La Caisse Régionale dispose d'une politique achats et met en œuvre au quotidien une démarche volontaire conciliant la RSE, le prix et la fiabilité fournisseur.

En 2022 : La Caisse Régionale a initié en 2022 le suivi de 5 indicateurs représentatifs des achats responsables du Groupe à l'initiative de la FNCA, qui ont vocation à être pérennisés.

Ainsi, sont recensés en 2021⁴² :

- Achats sur le territoire : 61,8% des achats ont été réalisés sur le territoire breton. Pour l'ensemble des achats de la Caisse Régionale⁴³, 29% du montant des dépenses est localisé en Bretagne, 14% en Finistère. Sur l'ensemble des fournisseurs de la Caisse Régionale, 66% sont bretons, et 56% finistériens.
- Délais de paiement : le délai moyen de paiement est de 29 jours en 2021 et de 24 jours en 2022 ;
- Évaluation Fournisseurs : 19% des fournisseurs ont été évalués en RSE et 5,88% des fournisseurs sont en dépendance économiques ;
- Recours au secteur protégé (achats inclusifs) : 402,22€/collaborateur de volume financier confié aux EA-ESAT et aux SIAE ;
- Professionnalisation : 1 collaborateur formé aux Achats Responsables.

À titre d'exemples :

- Après un lancement en 2021 d'un appel d'offres pour les prestations ménage/vitrierie/traitement des déchets pour la Caisse et ses agences avec des critères de sélection sociétaux et environnementaux (entreprise finistérienne, à défaut bretonne ; secteur protégé, produits éco-conçus, et critère financier plafonné à 30% maximum dans l'analyse pour la prise de décision), 2022 a été l'année de mise en place des prestations ;
- L'outil de gestion des achats « Easy » a été en partie mis en œuvre, permettant de gérer les achats de l'appel d'offres à la signature du contrat. La totalité des communications et des transmissions des documents est ainsi centralisée sur un outil

⁴² Données 2022 non disponibles. Donnée limitée au périmètre des achats rentrant dans le périmètre du service Immobilier Logistique et Sécurité. Des travaux d'harmonisation des modalités de calcul sont en cours entre les Caisses Régionales.

⁴³ Après exclusion des dépenses liées aux Caisses locales, des remboursements de frais des salariés et de la carte bancaire de direction, pour lesquelles il n'est pas possible de savoir la provenance du fournisseur.

numérique économisant l'impression. L'outil met également à disposition des informations Risques Fournisseurs pour faciliter le choix de fournisseurs ;

- Des animations ont été réalisées en vue de sensibiliser les collaborateurs au tri sélectif et de simplifier la collecte. Une réflexion est lancée pour envisager un déploiement du tri sélectif dans les agences.

Une organisation Achats a été validée en Comité de Direction en juin 2022, avec la centralisation d'une partie des achats (achats d'un montant supérieur à 100.000€). Cette organisation impliquant des postes dédiés aux achats est la condition préalable à un éventuel engagement dans une labellisation dédiée aux achats responsables, sur lequel une réflexion est en cours.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale initie en 2023 une refonte de sa politique d'achats en vue d'intégrer un socle d'engagements RSE et de pérenniser la démarche volontaire. Les indicateurs de suivi ont vocation à devenir de véritables indicateurs de pilotage de la nouvelle politique d'achats responsables.

Le déploiement du tri sélectif au siège est prévu en janvier 2023, accompagné d'une journée pédagogique.

Stratégie IT⁴⁴ de la Caisse Régionale

La stratégie IT intègre une démarche continue de sensibilisation des salariés de l'entreprise sur l'impact environnemental de la numérisation à titre professionnel et par extension à la sphère privée. In fine, elle nous permet de limiter notre bilan carbone.

En 2022 : Le service Organisation a poursuivi sa démarche de sensibilisation du personnel du siège avec un objectif de réduction drastique de la quantité de données inutiles ou obsolètes sur les espaces de stockage et de limiter au strict nécessaire la consommation de données, au moyen d'une invitation régulière à réaliser un nettoyage des espaces de stockage de chaque service. 100% des services ont été contactés par une référente dédiée à cette mission, dont le poste créé en 2021 a été prolongé sur l'année 2022.

La quasi-totalité des services a ainsi engagé un travail de déstockage par suppression des fichiers inutiles ou doubles ainsi qu'un travail de compression des fichiers d'archives. Le périmètre de nettoyage a été étendu à d'autres serveurs ayant un impact non négligeable sur la quantité de données stockées.

Perspectives pour 2023 : En 2023, la Caisse Régionale adopte un nouvel outil intitulé « Dawizz » pour répondre au besoin d'optimisation des espaces de stockage et améliorer la conformité

⁴⁴ Informatique et Technologies

RGPD des données stockées. Le service Organisation ambitionne d'étendre l'optimisation à l'ensemble de la Caisse, incluant les espaces de stockage du réseau d'agences. Cet outil permettra de réaliser des campagnes régulières et généralisées d'optimisation, venant pérenniser et piloter la démarche.

Politique RSE

La définition des enjeux et des objectifs en matière de Responsabilité sociétale de l'entreprise est un acte fondateur en matière de stratégie et d'engagement d'une entreprise afin de lutter contre les effets du changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité.

En 2022 : Après un travail de co-construction mené en 2021 avec les parties prenantes de l'entreprise (dirigeants, administrateurs, clients, associations du territoire...), le Conseil d'administration de la Caisse Régionale a validé en février 2022 sa politique RSE.

Elle est construite autour de 7 engagements fondateurs :

- Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE ;
- Amplifier la Mixité et la Diversité au sein de l'entreprise ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients ;
- Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- Cultiver l'éthique des affaires ;
- Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions ;
- Réussir les transitions Agricoles et Agroalimentaires.

Elle édicte également des principes d'actions pour l'ensemble des collaborateurs dans l'exercice de leur métier :

- Être déterminé à accompagner nos clients dans ces transitions ;
- Être éclairé pour nos clients et leur offrir un conseil à valeur ajoutée en matière de RSE ;
- Être un banquier inclusif en portant un regard attentif à l'inclusion bancaire de nos clients ;
- S'impliquer collectivement dans les actions RSE de l'entreprise ;
- Et être source de solutions à tous niveaux : tant dans le fonctionnement de l'entreprise qu'auprès de tous nos clients.

Afin de partager ces fondamentaux à toute l'entreprise, de nombreux temps forts de communication interne ont été organisés :

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- La diffusion du Carnet de route sociétal par le président et le directeur général à l'ensemble des salariés et administrateurs après la validation de la Politique RSE ;
- Lors de la convention d'entreprise, organisée à l'Arena de Brest le 14 juin et réunissant les salariés et administrateurs, les éléments clés de la politique RSE ont été présentés, illustrés grâce à des prises de paroles en plénière ;
- La politique RSE a également fait l'objet de présentation lors de diverses réunions de service ou de secteurs d'agences ;
- Des événements internes mensuels ont été organisés à partir de septembre afin de mobiliser et d'impliquer les collaborateurs dans les actions RSE.

Enfin, en matière de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre des engagements de la politique RSE, un Comité de Pilotage a vu le jour au dernier trimestre de l'année. Il est organisé mensuellement en présence des cadres dirigeant de l'entreprise et trimestriellement, en version élargie, avec l'ensemble des chefs de projets de l'entreprise – responsabilisés sur les engagements de la politique RSE.

Perspectives pour 2023 : La poursuite des actions de communication et d'animation auprès des collaborateurs est planifiée afin de mettre en lumière mensuellement les actions concrètes menées et impliquer les collaborateurs de la Caisse Régionale mais aussi des agences du réseau.

La gouvernance de la RSE, avec la tenue des comités de pilotage est d'ores et déjà planifiée afin de coordonner et veiller à la bonne mise en œuvre des projets sur l'ensemble de l'année.

Politique Immobilière

La Caisse Régionale s'est fixé comme objectif de poursuivre une démarche d'exemplarité, notamment à travers son empreinte énergétique. Pour cela, elle a identifié deux leviers majeurs :

- La réduction de sa consommation de ressources ;
- Une sortie progressive des énergies fossiles.

La Caisse Régionale, tenue de respecter le décret tertiaire, affiche déjà sa conformité en actant, depuis 2009 (jusqu'à 2021), une réduction de ses consommations :

- De 50% en électricité ;
- De 55% en gaz ;
- De 50% en eau.

En 2022 : La Caisse Régionale a publié son plan de sobriété énergétique en octobre, prévoyant entre autres :

- Une diminution de nos consommations notamment via la limitation du chauffage à 19° dans nos locaux ;
- Des actions concrètes pour réduire notre empreinte carbone.

La Caisse poursuit son projet de rénovation des agences, avec des travaux visant à réduire l'empreinte énergétique de l'ensemble des agences du Finistère. Ces travaux comprennent le changement des menuiseries, la re-isolation des bâtiments et le changement de système de chauffage en fonction de la vétusté de l'installation existante. 60 points de vente sont concernés, pour un budget de 65 M€ d'investissement sur 3 ans. L'aluminium des menuiseries extérieures est réemployé lorsque l'état le permet, dans une logique d'économie circulaire. En 2021, les rénovations ont été achevées pour les sites de Quai 55, Guipavas, Trégunc, Quimper Centre et les Salons du Loc'h à la Caisse Régionale. Sept agences sont en cours de rénovation. En 2022, 7 chantiers de rénovation totale ont été ouverts dans notre réseau d'agences.

En 2022, la Caisse Régionale a pris la décision de ne plus réchauffer les locaux avec des énergies fossiles (gaz) lorsque la température extérieure demeure au-dessus de 5 degrés.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale poursuit son ambition de réduction de son empreinte carbone avec des actions telles que l'électrification de son parc automobile, l'intégration de bornes électriques sur les parkings des agences ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques au siège.

Suivi et réduction de nos émissions de GES

La Caisse Régionale est mobilisée pour réduire drastiquement ses émissions de Gaz à effet de Serre (GES) à horizon 2050. Cette démarche s'inscrit dans le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole. Le 1er pilier du Projet Sociétal fixe une ambition d'agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone. Le 1er marqueur prévoit ainsi d'atteindre la neutralité carbone⁴⁵ d'ici 2050 sur l'empreinte propre et sur les portefeuilles d'investissement et de financement.

La démarche est déclinée au sein de la politique RSE de la Caisse Régionale, qui prévoit un engagement spécifique dédié à l'exemplarité de la Caisse Régionale dans son fonctionnement.

⁴⁵ La neutralité carbone est entendue comme l'atteinte d'un équilibre entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Un équilibre est ainsi recherché entre, d'une part, les émissions, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique ; avec, d'autre part, les absorptions, en préservant et améliorant les capacités de capture de carbone (océans, biomasse terrestre, technologies de capture et de séquestration).

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Ainsi, deux chantiers sont en cours : la réduction des émissions sur le fonctionnement propre de la Caisse Régionale ainsi que la réduction des émissions liées à l'activité de ses clients.

En 2022 : La Caisse Régionale a réalisé un bilan carbone de ses émissions couvrant l'année 2021. Ci-dessous, le tableau présente le bilan GES⁴⁶ 2021 sur l'ensemble des scopes :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	695	0	2	0	697	0	31	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	242	0	0	0	242	0	118	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	937	0	2	0	939	0	122	0
Emissions indirectes associées à	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	185	0	0	0	185	0	19	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, ch	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	185	0	0	0	185	0	19	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	230	13	1	40	284	0	29	0
	9	Achats de produits ou services	3 265	0	0	0	3 265	0	590	0
	10	Immobilisations de biens	1 857	0	0	0	1 857	0	820	0
	11	Déchets	21	0	0	0	21	0	10	0
	12	Transport de marchandise amont	137	2	3	0	141	0	36	0
	13	Déplacements professionnels	233	2	23	0	258	0	130	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	563 150	0	0	0	563 150	0	281 418	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	2 091	0	0	0	2 091	0	1 547	0
	17	Transport de marchandise aval	2	0	0	0	2	0	1	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	16	0	0	0	16	0	9	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	2 721	0	0	0	2 721	0	975	0
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	573 721	16	27	40	573 805	0	281 426	0

Le bilan GES 2021 de la Caisse Régionale est accessible publiquement sur : <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/8961/back/bilans>

La Caisse Régionale a fait le choix de publier le poste « Investissements ». Pour un établissement bancaire, ce poste correspond aux émissions indirectes qui résultent de l'activité de ses clients ayant fait l'objet d'un financement.

Les émissions résultant des financements accordés, qui représentent 97% de bilan carbone de la Caisse Régionale, sont des données estimatives obtenues grâce à la méthodologie SAFE⁴⁷.

Les émissions carbonées liées aux financements sont réparties par macro-marché, indiquées ci-dessous :

En 2021, pour l'établissement du dernier bilan GES :

Macro-secteurs	Encours (€)	Émissions financées (kt ⁴⁸ CO ²) ⁴⁹
Agriculture	1 035 961 031	311

⁴⁶ Le présent bilan GES a été établi par le prestataire Paradigm Shift. Le résultat est affiché avec 49% d'incertitude, en raison du poste Investissements. Hors investissements, l'incertitude serait de 17%.

⁴⁷ Pour plus d'informations sur la méthodologie SAFE, consulter le paragraphe dédié en annexe.

⁴⁸ Une kilotonne (1 kt) vaut mille tonnes.

⁴⁹ Données SAFE.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Construction	1 293 715 533	88
Énergie	33 060 737	5
Industrie	48 143 503	15
Transport	137 921 256	120
Services	719 410 346	0
Déchets	29 426 174	22
Administration	399 419 454	0
Autres	170 204 254	0

En 2022 :

Macro-secteurs	Encours (€)	Émissions financées (kt CO ²)
Agriculture	1 036 191 978	311
Construction	1 362 477 140	93
Énergie	32 019 521	4
Industrie	54 377 099	17
Transport	129 764 727	113
Services	786 376 575	0
Déchets	27 920 913	21
Administration	400 093 653	0
Autres	185 290 903	0

Sur l’empreinte du fonctionnement propre de la Caisse Régionale : la Caisse Régionale a établi un plan d’action à court terme pour réduire ses émissions de GES sur ses 3 scopes. Ce plan d’actions, avec, parmi les actions mises en œuvre en 2022 :

- La formation des dirigeants (CODIR et Conseil d’administration) aux conséquences des risques environnementaux, avec un focus sur les enjeux Finances et Assurances. Cette action a été réalisée le 29 septembre lors d’une journée de formation dédiée ;
- La numérisation de documents contractuels sur le marché Habitat. Le projet E-doc, mis en œuvre par le service Partenaires, permet notamment d’économiser 1,3 million de feuilles A4 chaque année, soit l’équivalent de 153 arbres, suite à la bascule vers la numérisation des échanges contractuels de 40.000 clients ;
- La mise en place de collecteurs de recyclage à Quai 55, avec une animation pédagogique ;
- Des actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité douce⁵⁰.
- Une étude est en cours sur une potentielle installation d’un parc de vélos électriques en libre-service à destination des salariés ;

⁵⁰ Pour plus d’informations, consulter le paragraphe dédié.

- La mise en œuvre d'un plan de sobriété depuis octobre, avec notamment la réduction à 19° de la température des locaux ;
- L'électrification du parc de véhicules de fonction et de service ;
- L'installation de bornes électriques ;
- Une étude est en cours pour une potentielle installation d'ombrières sur le parking de la Caisse Régionale, avec pour objectif d'autoconsommer 25% de la consommation énergétique actuelle grâce à la production solaire ;
- La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de la Caisse Régionale⁵¹.

Afin de bâtir une trajectoire tendant à rapprocher la Caisse Régionale de la neutralité carbone et renforcer la pertinence des actions à mener, des travaux collectifs avec d'autres Caisses Régionales pilotes, dont celle du Finistère, ont pour projet de livrer dès 2023 une définition et une mise en œuvre de la contribution à la neutralité carbone de chaque entité du groupe. Le projet Neutralité carbone du fonctionnement des Caisses Régionales est piloté par la Fédération Nationale Crédit Agricole (FNCA). La Caisse Régionale du Finistère s'est ainsi fixé comme objectifs partagés avec les autres Caisses :

- Identifier les bonnes pratiques existantes ;
- Co-construire une méthodologie de mesure des émissions harmonisée ainsi qu'une récurrence collective afin d'établir un point de départ et des jalons ;
- Construire sa propre trajectoire climatique en convergeant au maximum vers des objectifs partagés entre les Caisses Régionales ;
- Identifier et qualifier l'ensemble des actions de réduction de l'empreinte du fonctionnement des Caisses qui peuvent être menées, étudier dans quelle mesure leur mise en œuvre produit les effets selon une échelle de temps cohérente avec les ambitions de développement et les trajectoires climatiques ;
- Suivre l'impact des actions mises en œuvre à travers des indicateurs mesurables dans le temps et engager les correctifs nécessaires ;
- Co-construire un cadre pour définir les politiques de contribution volontaire sur les émissions résiduelles ;
- Outiller les Caisses Régionales pour faciliter l'action climatique.

Cinq grands chantiers ont débuté :

- Un état des lieux des engagements et des obligations des Caisses Régionales ;
- Cadrer les pratiques et co-construire les feuilles de route ;
- Cartographier, qualifier et prioriser les actions pour réduire l'empreinte carbone ;
- Engager les fournisseurs sur cette trajectoire de réduction ;

⁵¹ Pour plus d'informations, consulter le paragraphe dédié dans la partie Politique immobilière.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Outiller les Caisses Régionales pour piloter la performance climat et définir les indicateurs opérationnels.

La livraison de l'ensemble des outils méthodologiques et de mise en œuvre est prévue au 1^{er} trimestre 2023.

Sur l'empreinte des financements de la Caisse Régionale :

La neutralité carbone pour une banque est un enjeu central sur le scope 3 (financements et investissements) de son bilan GES. Le scope 3 correspond aux émissions indirectes liées aux financements de ses clients et à ses investissements. Un projet « Net Zéro » focalisé sur les émissions financées a été élaboré par le Groupe Crédit Agricole pour un déploiement prévu en Caisse Régionale en 2023. Pour plus d'informations sur les Trajectoires Net Zéro, consulter le focus dédié dans le paragraphe ci-dessous.

Perspectives pour 2023 :

Sur son empreinte propre, la Caisse a prévu d'exploiter les livrables issus du groupe de travail dédié à la neutralité du fonctionnement et ainsi notamment bâtir sa propre trajectoire de contribution à la neutralité carbone à horizon 2050.

Le lancement de la formation des salariés aux enjeux RSE et à la finance durable débute au 1^{er} trimestre 2023.

35 collecteurs de recyclage seront installés au 1^{er} trimestre 2023 au siège de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale a également prévu en 2023 de déployer les travaux liés au projet Net Zéro sur son portefeuille de financements.

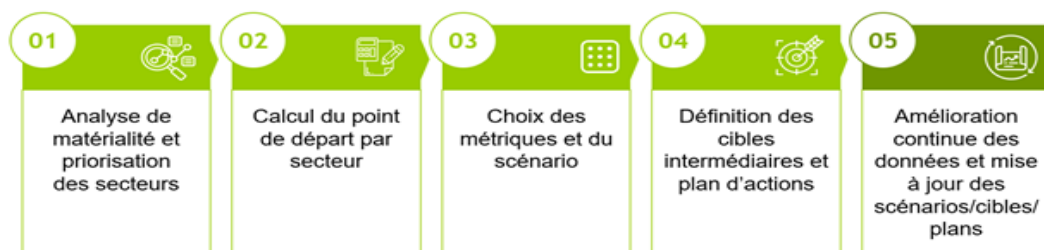
Focus sur les Trajectoires Net Zéro (portefeuilles de financements et d'investissements)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le

Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



L'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs pour la Caisse Régionale parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et 80% des émissions financées du Groupe. Par ailleurs, ces secteurs à l'échelle planétaire représentent environ 75 % des émissions mondiales de GES, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

Politique Financière

La politique financière tient compte du contexte réglementaire (préoccupation croissante pour le climat avec une mutation rapide vers « la finance durable ») ainsi que le projet sociétal du groupe Crédit Agricole décliné dans la stratégie RSE de la Caisse Régionale.

En 2022 : Les actions clés menées en 2022 se caractérisent par un objectif de renforcer le poids des placements et investissements ESG compatibles dans le portefeuille Fonds Propres pour compte propre de la Caisse Régionale. Pour y répondre, deux axes concrets ont été développés :

- Agir sur les flux, en intégrant les critères ESG dans le choix des nouveaux placements et investissements ;
- Agir sur les stocks, en intégrant les critères ESG dans la gestion de notre principal support, Force Iroise, afin qu'il devienne un fonds SFDR 8.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Perspectives pour 2023 : Les perspectives 2023 seront précisées dans la politique financière 2023. L'objectif premier est de poursuivre l'allocation d'une partie des excédents de fonds propres vers des placements et des investissements ESG compatibles (obligations Green, Social ou Sustainable et OPCVM ou FPCI SFDR 8 ou 9), en considérant les opportunités de marché et l'évolution de la réglementation.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Ratio Consommation en Énergie non fossile / Consommation en Énergie total (MWh) (Année N-1)	5060 /6190 MWh (donnée 2019)	4381 /6783 MWh (donnée 2020)	4478 /7917 MWh (donnée 2021)
Soit % de consommation d'Énergie non fossile	81,8% (donnée 2019)	64,6% (donnée 2020)	56,6% (donnée 2021)
Évolution du bilan GES⁵² (%) (par rapport au bilan GES 2018)	NA	-25,47% -25,48% hors déplacements visiteurs	Réalisation du Bilan GES 2022 prévu en 2023
Taux d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050⁵³	Voir tableau ci-dessous :		

Objectif SBT à 2025-2030 – Trajectoire à 1,5° (émissions de GES en tCO2)	2018 ⁵⁴	2021 ⁵⁵	Estimation cible 2025 (sur base année 2018)	Objectif 2025 (-% réduction) du Groupe)	Taux d'atteinte en 2021 de l'objectif intermédiaire pour 2025	Estimation cible 2030 (sur base année 2018)	Objectif 2030 (-% réduction) du Groupe)	Taux d'atteinte en 2021 de l'objectif intermédiaire pour 2030	2050	Taux d'atteinte en 2021 de l'objectif de neutralité carbone pour 2050
Scope 1	950	939	711	25,2%	4,6%	511	46,2%	2,5%	0	1,2%
Scope 2	205	185	153	25,2%	38,7%	110	46,2%	21,1%	0	9,8%
Scope 3 (hors financements)	14590	10655	10913	25,2%	107,0%	7849	46,2%	58,4%	0	27,0%
Scope 3 (financements)	653129	563150	488540	25,2%	54,7%	351383	46,2%	29,8%	0	13,8%
Total Scopes (hors financements)	16080	11779	12028	25,2%	106,1%	8651	46,2%	57,9%	0	26,7%
Total Scopes (incluant financements)	669209	574929	500568	25,2%	55,9%	360034	46,2%	30,5%	0	14,1%

⁵² Évolution des émissions de TCO2 par rapport au bilan GES 2018, hors poste Investissements et Financements. GES : Gaz à Effet de Serre.

⁵³ Cet indicateur donne un état des lieux en 2021 (dernier bilan GES disponible) du taux d'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de CO2 à horizon 2050 déterminé sur la base du bilan GES 2018, avec deux paliers intermédiaires en 2025 (objectif de -25,2%) et 2030 (objectif de -46,2%), sur la base des données du Groupe (calcul de la trajectoire de la Caisse Régionale du Finistère prévu en 2023).

⁵⁴ Extrait bilan GES 2018.

⁵⁵ Extrait bilan GES 2021.

5. Cultiver l'éthique des affaires

5.1. Risque lié au manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients

Charte éthique Groupe Crédit Agricole

La charte éthique Groupe Crédit Agricole permet de partager et diffuser une culture de déontologie et les valeurs du Groupe Crédit Agricole. C'est un socle qui est ensuite décliné et en cohérence avec d'autres documents faitiers : code de conduite, règlement intérieur, procédures internes de conformité (FIDES).

En 2022 : Le Code de conduite est mis à jour, avec passage en Comité de Direction le 16 mai 2022, en Comité Social et Économique le 19 mai, et est communiqué aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié le 15 septembre ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 8 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie.

Code de Conduite

Le Code de conduite est associé à la charte éthique Groupe Crédit Agricole. Il permet de partager et diffuser une culture de déontologie et les valeurs du Groupe Crédit Agricole. Le code de conduite est un document concret, assorti d'exemples pour diffuser les pratiques éthiques au sein de l'entreprise.

En 2022 : Le Code de conduite est mis à jour, avec passage en Comité de Direction le 16 mai 2022, en Comité Social et Économique le 19 mai, et est communiqué aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié le 15 septembre ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 8 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie.

Règlement intérieur – Annexe I, Conformité et Déontologie – Annexe I bis, Code de Conduite en matière d'Anticorruption

Le règlement intérieur de la Caisse Régionale dresse le cadre pour les collaborateurs de la Caisse Régionale en matière de comportements et notamment de comportements éthiques. La charte annexe Conformité et Déontologie et de Code de Conduite en matière d'Anticorruption précise les attendus : prévention des conflits d'intérêts, transparence, diligence dans le conseil, lutte contre la corruption...

En 2022 : Le Règlement intérieur a été mis à jour, en intégrant les nouveautés de la Loi Wizermann en matière de faculté d'alerte. Celui-ci a été communiqué aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié déontologie le 15 septembre 2022, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 08 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie.

Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'intérêts

La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts décrit les enjeux et l'encadrement des conflits d'intérêts au sein de la Caisse Régionale. Elle répond notamment aux exigences des directives MIF⁵⁶ et DDA⁵⁷ et de l'arrêté du 3 novembre 2014. Elle précise notamment les règles pour les « Personnes concernées » (Initiés Permanents et Personnes Sensibles).

En 2022 : La politique a fait l'objet d'une mise à jour mineure, validée par le Conseil d'Administration du 25 juin 2022. La politique a été communiquée aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié le 15 septembre, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 08 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie. Il est également prévu une révision du dispositif Initié Permanent – Personnes sensibles en lien avec l'actualisation des normes Groupe.

Politique de Protection des données personnelles

La Politique de protection des données personnelles est un document d'information réglementaire qui s'adresse à tous nos interlocuteurs, clients ou non.

L'objectif de cette Politique de protection des données personnelles est d'informer, de façon claire et détaillée, les tiers, sur les traitements que nous opérons sur leurs données à caractère personnel. Une information est également diffusée sur l'exercice des droits de nos clients.

En 2022 : Pas de mise à jour de cette politique en 2022. La Caisse Régionale a mis en œuvre une action de formation RGPD, en e-learning, à destination de l'ensemble des collaborateurs,

⁵⁶ Marchés d'instruments financiers.

⁵⁷ Directive sur la distribution d'assurance.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

incluant les obligations RGPD (privacy by design, exercice des droits, traitement des violations).

Perspectives pour 2023 : La Caisse prévoit un renforcement des travaux de purge des outils et la poursuite de l'acculturation des acteurs avec un travail renforcé sur les experts data des Services de la Caisse.

Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme et Prévention de la Fraude)

Cette politique vient en réponse à nos obligations réglementaires et sociétales en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. La politique d'entrée en relation permet de préciser nos règles en matière de connaissance client, clé du dispositif et nos points de vigilance renforcée sur des situations à risque.

Le corpus complet décrit les procédures en matière de connaissance client, de détection et de déclaration des opérations. Le corpus est disponible à l'ensemble des collaborateurs sur un outil interne.

En 2022 : La Caisse a apporté des évolutions mineures à la politique, validées par le Conseil d'Administration du 29 avril 2022, suivie d'une formation réglementaire des collaborateurs.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale envisage une formation, avec une actualisation en fonction des risques de la Caisse Régionale (classification des risques), ainsi qu'une action de formation des réseaux sur l'actualisation de la Connaissance Client.

Politique Groupe Sanctions Internationales

Cette politique apporte une réponse à nos obligations réglementaires et sociétales d'application des sanctions internationales. Elle vient en accompagnement de nos clients dans le respect de ces règles et obligations.

En 2022 : Cette année a été l'occasion de renforcer des contrôles et de s'adapter aux fortes actualités en matière de sanctions liées aux crises géopolitiques de 2022.

Perspectives pour 2023 : La Caisse entend maintenir un haut niveau de maîtrise des risques et maintenir une attitude proactive avec les clients Entreprises.

Indicateur de performance	2020	2021	2022
Part du coût des risques opérationnels pour motifs relatifs aux pratiques non-éthiques dans la relation clientèle, sur le Produit Net Bancaire (PNB) de la Banque (%) (Montant des risques opérationnels)	0,078% (204 K€)	0,154% (406 K€)	0,012% (34 K€)

6. Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions

6.1. Risque lié à l'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client

Accompagnement dans les transitions des clients Particuliers

La clientèle des particuliers est le marché le plus important pour la Caisse Régionale. L'accompagnement de 100% de nos clients est une ambition clé de notre politique RSE et du projet sociétal de la Caisse Régionale.

L'ensemble des univers de besoin bancaires est concerné par la transition environnementale et énergétique. L'enjeu est de favoriser l'appropriation et la connaissance des offres vertes auprès des conseillers de clientèle particuliers afin de garantir une qualité de conseil client en matière de transition.

En 2022 : Capitalisant sur une expérience pilote au sein de 11 agences du département, la Caisse Régionale a fait le choix de responsabiliser, sur la base du volontariat, un conseiller de clientèle « AGIR » par agence, « Ambassadeur de la Gamme Interne Responsable ». Cette dynamique de démultiplication des offres vertes bancaires et assurantielles s'appuie sur un réseau de 65 collaborateurs ayant pour mission de connaître les offres, sensibiliser et former leurs collègues et animer la démarche conseil en transitions dans leur agence de proximité.

Les ambassadeurs AGIR et l'ensemble des conseillers de clientèle particuliers disposent d'une palette de produits et services qui couvrent les 4 univers de besoins :

- La banque au quotidien, avec la carte bancaire sociétaire ;
- Les crédits, avec les offres de crédit à la consommation verts (financement d'un véhicule moins polluant – financement de travaux de rénovation énergétique – Financement de vélos électriques) ou avec les offres de crédit habitat (l'Eco PTZ et le Prêt économie d'énergie) ;
- Les placements, avec les offres de placement de la Gamme responsable, le Livret Développement Durable et Solidaire, ou le tout dernier Livret Engagé Sociétaires ;
- Et enfin les assurances, avec des offres promotionnelles récompensant la mobilité durable (Assurance auto), ou la couverture de panneaux photovoltaïques (Multirisques habitation) et autres solutions en matière d'économie circulaire et réemploi, de prévention ou d'inclusion.

Au-delà de ce catalogue de solutions, c'est par la formation et l'information que les conseillers ont la capacité d'apporter une valeur conseil en matière de transition.

Sur le marché de l'habitat, l'année 2022 a été l'occasion de former l'ensemble des conseillers à l'outil Pep'z – simulateur de financement (crédits et aides publiques) en matière de rénovation de l'habitat. La communauté AGIR est également mobilisée chaque mois pour

obtenir des informations et actualités offres et services. Des ateliers ont également été proposés à l'occasion d'une journée dédiée aux ambassadeurs le 7 octobre dernier afin de les former aux offres vertes.

Perspectives pour 2023 : Les nouveautés à venir et l'actualité seront riches en matière de solutions d'accompagnement des transitions de nos clients. Un dispositif de formation sera déployé tout au long de l'année afin d'apporter la connaissance sur les enjeux RSE, la finance durable et l'évolution de la réglementation MIF ou encore le financement de la performance énergétique des logements.

Des nouveautés en matière d'offres et services viendront également enrichir le catalogue de solutions existant : La plateforme J'écorénove mon logement, le Plan d'épargne Vert...

Déclinaison de la Politique Crédit en matière d'accompagnement dans les transitions des clients Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques

Les stratégies de l'ensemble des marchés et la politique Crédit prévoient des déclinaisons opérationnelles visant à accompagner les clients et prospects dans leurs transitions, sur l'ensemble des univers de besoins (financements, épargne, flux et assurances). Cet accompagnement est assuré par les conseillers, experts marchés et par les filiales.

Marché des clients Entreprises :

En 2022 : La Caisse Régionale, au travers des deux Centres d'affaires, a déployé un dispositif d'accompagnement et conseil ESG de ses clients avec notamment :

- La qualification des demandes d'investissements supérieurs à 1 million d'euros en intégrant le questionnaire ESG dédié recueilli auprès du client afin de s'assurer que l'entreprise est inscrite dans une logique RSE ;
- Des crédits syndiqués : La Caisse propose d'intégrer à l'octroi des financements dans les contrats de crédits des critères RSE que le client s'engage à suivre tous les ans et à communiquer à ses prêteurs avec éventuellement modulation des taux de crédits ;
- Une mise en relation de nos clients avec le pôle Transition Énergétique, proposant un diagnostic en ligne suivi d'un rendez-vous avec les experts du pôle pour apporter un conseil en matière d'investissement, afin de diminuer la consommation énergétique et un accompagnement en termes de financements. Cette action a démarré fin septembre 2022. À ce jour, 66 clients ciblés, 14 rendez-vous réalisés au 5 décembre, 7 projets de transitions identifiés ;

- La Caisse dispose également d'enveloppes de financement BEI⁵⁸ pour financer les transitions énergétiques dès lors que le client est éligible aux critères requis. Néanmoins, sur 2022, nous n'avons pas réalisé de financement sur cette enveloppe ;
- Des mises en relation avec le Village by CA sur une dizaine de clients avec l'objectif de les aider et de les accompagner dans leurs projets innovants et de leur apporter notre réseau et notre vision sur leur stratégie et les mettre en relation éventuellement avec d'autres start-up afin de concrétiser leurs projets.

Perspectives pour 2023 : La Caisse prévoit :

- Un objectif de réaliser 40 diagnostics et rendez-vous physiques auprès du pôle Transitions Énergétiques ;
- Une nouvelle étape dans l'utilisation des questionnaires ESG. Ces sujets et notamment la sensibilité et le degré de maturité ainsi que les actions à mener seront abordés à chaque renouvellement de dossier ;
- De capitaliser sur ce questionnaire pour approfondir et comprendre la trajectoire de nos clients sur la mise en œuvre des actions à mener et leur proposer nos expertises (ingénierie sociale, transition énergétique, placements...).

Marché des clients Professionnels :

Le marché des clients professionnels représente une part importante de nos clients. Il a pour caractéristique de réunir un grand nombre de corps de métiers, ayant un niveau de prise de conscience, et de leviers différents en matière de RSE et de transitions. Le déploiement d'une stratégie d'accompagnement adaptée est un enjeu pour la Caisse Régionale, répondant à toutes les typologies de professions concernées.

En 2022 : Capitalisant sur la démarche RSEa (Responsabilité sociétale des exploitations agricoles), la Caisse Régionale a lancé au 3e trimestre 2022 un groupe de réflexion et de travail afin d'intégrer la RSE dans la relation client avec les professionnels. Composé d'experts sur le marché, de conseillers de clientèles professionnelles et d'administrateurs membres de la commission Pro et RSE, ce collectif a engagé des travaux afin d'identifier les leviers d'accompagnement les plus pertinents possibles en matière de transitions sur ce marché et de bâtir un guide d'entretien adapté à toutes les professions.

Perspectives pour 2023 : La Caisse entend capitaliser sur les travaux du groupe de travail pour tout d'abord, lancer un pilote dans quelques agences du département afin d'accompagner les clients professionnels en matière de transition s'appuyant sur un guide d'entretien co-construit et des offres de financement dédiées. Ce pilote sera suivi d'une généralisation de la démarche.

⁵⁸ Banque Européenne d'Investissement.

Marché des collectivités publiques :

La stratégie collectivités publiques s'appuie sur trois axes :

- Le renfort de notre ancrage territorial ;
- L'amplification de notre rôle de créateur de lien ;
- Et la préservation de la rentabilité et des parts de marché.

Dans ce cadre, la Caisse répond à 100% des appels d'offres émis par les collectivités.

Celles-ci nous interrogent tout au long de l'année pour financier leur budget de fonctionnement et leur investissement, dont un grand nombre d'entre eux sont destinés aux transitions : mobilités douces, transitions énergétiques, parc véhicules électriques...

En 2022 : Au printemps 2022, la Caisse Régionale a mis en marché l'Offre Crédit Vert Résonnance proposé par CACIB. Si à date aucun crédit n'est encore réalisé, nous avons pu valoriser cette nouvelle offre via des rendez-vous réalisés avec CACIB⁵⁹ vers plusieurs acteurs majeurs du département auprès du CHRU de Brest, de la ville de Quimper, de Brest Métropole, de Brest Métropole Habitat et du Conseil Départemental.

De plus, nous proposons aux collectivités, dès que le projet de financement semble éligible, les enveloppes de crédit BEI, notamment sur la part réservée à la Transition Énergétique (600.000 € pour la commune de Sizun en 2022).

Perspectives en 2023 : En 2023, la Caisse lancera les questionnaires ESG à destination des collectivités publiques. De plus, en tant qu'actionnaire de la SEM énergies en Finistère (qui porte un très grand nombre de projets d'énergies renouvelables sur département) en Finistère, nous préparons avec elle son augmentation de capital prévue en 2024.

Focus sur l'activité du pôle breton « Transitions Énergétiques »

En 2022, les Caisses Régionales Bretonnes ont poursuivi leur accompagnement auprès des porteurs de projet d'actif de production d'énergie renouvelable, et développé de nouvelles compétences pour accompagner les clients sur leur stratégie énergétique.

Le pôle breton Transition Énergétique, composé de 6 conseillers en transition énergétique (dont un spécialisé sur les thématiques de l'efficacité énergétique) mutualisés pour les quatre départements dont le Finistère, assure 3 missions auprès des clients et/ou des conseillers sur les marchés de l'Agriculture, des Professionnels, des Entreprises et des Collectivités Publiques (notamment via les SEM Énergies départementales) :

⁵⁹ Crédit agricole Corporate and Investment Bank.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Accompagnement des projets en proximité avec les clients (468 rendez-vous réalisés en Bretagne sur l'année, dont 187 « nouveaux projets ») ;
- Accompagnement en expertise support des conseillers ou des marchés (329 expertises réalisées en Bretagne en 2022) ;
- Accompagnement en proactivité auprès de la clientèle Entreprises sur la thématique globale de l'énergie (78 rendez-vous réalisés en Bretagne sur le deuxième semestre).

Le pôle a ainsi financé 57,4 M€ d'énergie renouvelable en Bretagne, soit 67,5 GWh de productible potentiel, couvrant les besoins de consommation électrique de 13 878 foyers bretons. En Finistère, le montant financé en 2022 s'élève 2,1 M€ d'énergie renouvelable, soit 2,3 GWh de productible potentiel, couvrant les besoins de consommation électrique de 472 foyers finistériens. Ce montant, financé par l'intermédiaire du pôle, s'ajoute aux financements d'unités de production d'énergie renouvelable accordés directement par les Conseillers spécialisés en agences finistéennes.

Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilité

La pandémie et le contexte inflationniste ont renforcé le besoin de sécurité et de rendement de nos clients et ont également accentué la recherche de sens et d'engagement de la part de leur banque sur les terrains environnementaux. Fort de ce constat, en réponse aux attentes de nos clients, et dans la lignée de notre raison d'être, le Groupe poursuit le développement de sa gamme de placements à caractère responsable, sur le périmètre des instruments financiers, mais aussi sur le périmètre de l'épargne disponible.

L'objectif est d'accompagner le client dans son choix d'investissement et d'être en mesure de lui proposer des solutions de placements en lien avec son appétence à l'ESG.

En 2022 : La Caisse Régionale du Finistère s'est inscrite dans les orientations du Groupe en mettant en marché l'ensemble de la gamme engagée et responsable⁶⁰ sur le marché « retail », qui s'articule autour de 4 thématiques fortes :

- Participer aux défis climatiques et environnementaux ;
- Contribuer aux évolutions sociétales ;
- Investir dans l'immobilier durable ;
- Soutenir les entreprises françaises.

⁶⁰ Les fonds engagés et responsables sont des fonds qui intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus d'investissement. Source : Amundi

À noter en 2022 :

- Un accent mis sur les offres de produits structurés avec 4 produits phares :
 - ✓ Sélection France SOCIAL : entreprises ayant les meilleures pratiques sociales ;
 - ✓ Sélection France Environnement : entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales ;
 - ✓ Néolys CARBONE – zone euro : une valorisation des entreprises les moins polluantes ;
 - ✓ Nouveau en 2022 : Sélection euro climat : entreprises alignées avec l'accord de Paris « Climat ».
- Création d'une nouvelle offre obligatoire : Impact Sociétal by CA. Placements affectés aux financements de projets sociaux sur ces thématiques : soutien au développement des territoires – développement des solidarités – financement des infrastructures sociales ;
- Lancement du livret engagé sociétal en octobre : livret faisant le lien entre la phase épargne et la phase projets => 1 € collecté = 1 € affecté au financement du territoire sur les thématiques de transition énergétique – inclusion et transitions agri/agro.

Les projets Livret engagé sociétal et impact sociétal by CA illustrent la volonté du CA d'apporter les preuves concrètes de notre engagement sur le territoire par la publication de projets concrets.

La Caisse Régionale a de nouveau participé au dispositif dons aux associations en lien avec les versements sur les contrats d'assurance-vie Prédica. Trois associations ont bénéficié d'un don de 3 077 €.

Le dispositif de dons via le LDDS est toujours actif et a permis de reverser la somme de 320€⁶¹ à 8 associations sélectionnées par les administrateurs de la Caisse Régionale, en lien avec la culture et l'environnement.

Le réseau des conseillers de clientèle a également été formé lors de deux séquences dédiées :

- Sur la gamme interne responsable pour l'ensemble des conseillers au premier trimestre.
- Une animation au 4^e trimestre via les AGIR (Ambassadeurs de la Gamme Interne Responsable) ;

⁶¹ Donnée arrêtée au 15 décembre 2022.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Avec une animation référent épargne en fil de l'eau.

Perspectives pour 2023 : Lors du premier trimestre, est prévue l'intégration dans la démarche trajectoires patrimoine des critères réglementaires prenant en compte les préférences des clients en matière de finance durable. Ce développement informatique va permettre de systématiser une approche ESG lors d'un conseil en investissement.

La Caisse Régionale s'inscrit dans les objectifs nationaux d'équiper 20% de ses clients sociétaires d'un livret engagé sociétaire à horizon 2025.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Marché des Particuliers :			
Part des réalisations de crédits gammes vertes ⁶² (%)	NA	0,83%	0,84%
Part des encours de placements responsables (%)	NA	11,23% à fin nov.	12,25% à fin nov.
Marché des Entreprises et des Collectivités Publiques :			
Part des réalisations de crédits gammes vertes ⁶³ (%)	NA	NA 9,4% sur le marché des Entreprises	4,1%
Marché des Entreprises :			
Taux de couverture du questionnaire de maturité ESG (%)	NA	NA	18%
Marché des Entreprises, Professionnels et Agriculteurs :			
Part des encours de financements d'énergie renouvelable (%)	NA	2,92%	2,61%
Évolution des émissions de CO2 liées aux financements accordés (±%) (TCO2 financés sur l'année)	NA (555k TCO2)	+1,81% (561k TCO2)	-0,36% (559k TCO2)

⁶² Les crédits gammes vertes sont composées de : Prêt Vert Auto, Prêt Vert Travaux, ECO Prêt à Taux Zéro (habitat), Prêt Economie d'Énergie (habitat).

⁶³ Les crédits gammes vertes sont composés, pour le marché des Entreprises et Collectivités publiques, des réalisations pour le financement de nouveaux bâtiments professionnels ou d'extensions de bâtiments professionnels, respectant la dernière réglementation (RT2012) respectée par tout bâtiment neuf à compter de 2017.

7. Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires

7.1. Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire

RSEa

La Responsabilité Sociétale des Exploitations Agricoles (RSEa) est une démarche déployée à la Caisse Régionale du Finistère auprès de l'ensemble des conseillers de clientèle Agricole. Elle consiste à accompagner les clients dirigeants d'exploitation agricole dans leurs transitions.

Cette démarche repose sur l'ambition d'accompagner une agriculture viable (socialement et économiquement) basée sur un système de production durable.

En 2022 : Bâtie entre 2021 et 2022 dans le cadre d'un groupe de travail réunissant experts du marché de l'agriculture, conseillers de clientèle agricole, et administrateurs de Caisses locales agriculteurs, la démarche RSEa s'appuie sur un guide d'entretien (11 questions) qui a 2 objectifs :

- Dialoguer avec le dirigeant d'exploitation agricole et mesurer son niveau de maturité en matière de RSE tant sur le plan économique, que social, sociétal ou environnemental ;
- Détecter les projets de transitions à venir et proposer les solutions d'accompagnement bancaires et extra-bancaires adaptées.

Déployée en mai 2022 auprès de l'ensemble des conseillers de clientèle agricole, la RSEa s'est également traduite par la construction d'une gamme de produits et services bancaires et assurantiels, source de solutions d'accompagnement des projets agricoles.

Perspectives pour 2023 : 2022 était une année d'appropriation de la démarche RSEa pour les Conseillers de clientèle agricole. L'accélération de l'usage du guide d'entretien et de la complétude du questionnaire vont permettre d'étendre la démarche à une part plus importante de notre portefeuille de clients.

Déclinaison de la Politique Crédits sur le marché de l'agriculture

La Caisse Régionale s'est engagée à prendre en compte la connaissance extra-financière de ses clients agriculteurs dans le processus d'octroi des financements dans le cadre de sa politique crédits.

En 2022 : En 2022, le questionnaire RSEa (guide d'entretien) est devenu une pièce obligatoire au dossier pour tout projet de financement de jeunes agriculteurs. Ce support est également devenu une pièce utile aux dossiers de financements supérieurs à 50 000 euros.

Perspectives pour 2023 : La politique Crédit 2023 capitalisera sur la montée en puissance de la démarche RSEa afin d'utiliser davantage la donnée extra-financière dans le processus de décision de financement.

Installation des jeunes agriculteurs

Face à l'enjeu de renouvellement des générations, le marché de l'agriculture du Crédit Agricole du Finistère accompagne les projets d'installation des jeunes agriculteurs (JA). Deux experts JA ont pour mission de rencontrer 100% des futurs installés en binôme avec les 33 Chargés de Clientèle Agricole qui maillent le territoire. À l'appui de cette rencontre et des échanges, sont initiées la construction du projet d'installation et la présentation aux instances de décision après une analyse du projet par l'Expert et le Service Engagement de la Caisse Régionale. La Caisse alloue des conditions financières préférentielles pour installer les JA et leur permettre de commencer sereinement leur activité. D'autres expertises sont recensées : les assurances et les flux permettent de sécuriser ces projets d'installation.

En 2022 : La Caisse Régionale a échangé avec les principaux centres comptables agricoles finistériens et avec le syndicat des jeunes agriculteurs du Finistère. La Caisse est intervenue dans les écoles d'agriculture du territoire. Enfin, la Caisse a noué un partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère. Des réunions de travail ont été organisées avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER⁶⁴.

Perspectives pour 2023 : Les perspectives sont les mêmes qu'en 2022.

⁶⁴ Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Marché Agri. :			
Part des encours de crédits gammes vertes (%)	NA	8%	8% ⁶⁵
Évolution du nb de questionnaires RSEa (±%) (nombre)	NA	NA (66 ⁶⁶)	+194% (194)
Taux d'atteinte de l'objectif d'installation des Jeunes Agriculteurs (%)	69,6%	70,6%	67% ⁶⁷

⁶⁵ En 2022, en plus des encours de crédits gammes vertes liés au financement de l'agriculture durable, sont ajoutés les encours de crédits pour le financement d'unités de production d'énergie renouvelable à destination du marché des clients agriculteurs, dans le périmètre du calcul de cet indicateur.

⁶⁶ Lancement du questionnaire RSEa en cours d'année.

⁶⁷ 67% d'atteinte de l'objectif d'installer 100% des jeunes agriculteurs voulus.

Les « jeunes agriculteurs voulus » correspondent à un objectif d'accompagner 75% des jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire.

75% voulus correspond à 90 dossiers parmi les 112 installations finistéennes.

Ainsi, sur l'année 2022, 60,5 jeunes agriculteurs ont été installés par la Caisse Régionale du Finistère, sur l'objectif d'adresser 90 dossiers voulus parmi les 112 installations finistéennes.

- IV -

Annexes

IV. Annexes

1. Note méthodologique

1.1. Périmètre du reporting

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole du Finistère et prennent en compte le périmètre des comptes consolidés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère et des caisses locales.

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le Crédit Agricole du Finistère exerce ses activités en France et respecte les obligations réglementaires en vigueur. Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants. Concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, les actions menées en la matière sont traitées dans la section relative aux informations sociales.

La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés, ces données sont non significatives et peu pertinentes par rapport à la situation et l'activité directe de l'entreprise.

Face aux risques liés aux pertes de biodiversité, les réglementations internationales et nationales évoluent et se multiplient vers une prise de responsabilité des acteurs financiers dans leur impact sur la biodiversité. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity à venir, le Crédit Agricole à l'échelle nationale travaille avec des programmes de recherche pour mieux appréhender les risques et impacts de sa dégradation, mais aussi pour mieux comprendre comment participer à sa restauration.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les sociétés. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

1.2. Méthodologie de consultation des parties prenantes

1.2.1. Étapes de la consultation et de validation des risques

La consultation des parties prenantes pour l'identification des enjeux RSE prioritaires et des risques extra-financiers retenus pour la publication de la présente DPEF fait l'objet d'une méthodologie séquencée en plusieurs étapes.

Étape 1 : Identification des domaines d'action extra-financiers soumis à consultation

Les domaines d'action définis dans la norme NF ISO 26000 ont été retravaillés et adaptés au secteur d'activité bancaire et assurantiel de la Caisse Régionale, afin d'identifier un périmètre exhaustif de 35 domaines d'action extra-financiers (présentés en annexe, cf. notes méthodologiques), couvrant l'ensemble des questions centrales de l'ISO 26000⁶⁸. C'est sur la base de ces domaines d'action que les enjeux RSE et les risques extra-financiers prioritaires seront définis.

Étape 2 : Cartographie des parties prenantes

Une liste de catégories de parties prenantes est constituée sur la base de celle proposée par la norme NF X30-029⁶⁹. Les parties prenantes sont hiérarchisées sur la base d'une double notation (de 1 à 5), selon leur niveau d'importance perçu par la Caisse Régionale et selon le niveau de relation que la Caisse entretient avec ces parties prenantes. Les résultats permettent de réaliser une matrice de matérialité en deux axes. La Caisse fait le choix de retenir comme parties prenantes prioritaires celles atteignant les plus hauts niveaux d'importance et de relation.

Étape 3 : Consultation des parties prenantes (vision externe)

Au total, une quarantaine de parties prenantes ont participé à l'une des quatre sessions de consultations, qui se sont tenues sur l'année 2020.

Les parties prenantes ayant participé aux ateliers étaient des : salariés du siège, salariés du réseau, membres du Comité de Direction, représentant de travailleurs en situation de handicap, représentant d'organisations syndicales, membre du Conseil d'administration, membres de Caisses locales, membre de la commission d'administrateurs experts (RSE), clients particuliers, clients entreprises, étudiants, associations locales, représentants des filiales du Groupe, représentant de CASA, représentant de la Fédération Nationale Crédit

⁶⁸ Questions Centrales relatives à la Gouvernance, aux droits de l'Homme, l'employeur responsable, l'environnement, l'éthique des affaires, la relation au consommateur et le soutien du territoire local.

⁶⁹ Nom complet : « NF X30-029 Responsabilité sociétale - Analyse de matérialité - Priorisation des domaines d'action et des parties prenantes selon les lignes directrices de la norme ISO 26000 », parue en juin 2016.

Agricole, représentant d'une filiale de la Caisse Régionale du Finistère et des membres de clubs d'entreprise dans lesquels la Caisse Régionale est membre active.

Lors des consultations, chaque partie prenante a exprimé ses attentes à l'égard de la Caisse Régionale (afin d'alimenter une base de verbatims) puis a hiérarchisé par niveau d'importance, à leurs yeux et de 1 à 5, les domaines d'action extra-financiers. Une moyenne de chaque domaine d'action est calculée afin d'identifier les domaines d'action les plus importants pour les parties prenantes de la Caisse Régionale.

Étape 4 : Consultation des membres du Comité de Direction (vision Caisse Régionale)

Les membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale ont également été consultés selon le même schéma, pour que les résultats des parties prenantes externes obtenus lors des consultations précédentes soient confrontés avec la vision interne du Crédit Agricole du Finistère. Chaque membre a ainsi formalisé des attentes (alimentant une base de verbatims) et a attribué une double note à chaque domaine d'action. Les membres ont dans un premier temps noté les domaines d'action selon un niveau d'importance pour l'entreprise, puis ont réitéré l'évaluation selon le niveau de performance constaté dans l'entreprise.

Étape 5 : Identification des domaines d'action prioritaires

Sur la base des résultats obtenus, une première matrice de matérialité identifie les domaines d'action les plus importants réunissant la vision des parties prenantes et celle du Crédit Agricole. Les domaines d'action les plus importants sont ensuite confrontés à leur niveau de performance (cf. notes méthodologiques en annexe).

La matrice de matérialité obtenue (matrice finale présentée en annexe, cf. notes méthodologiques) permet ainsi d'identifier les domaines d'action constituant des **enjeux RSE prioritaires** pour les parties prenantes, car considérés comme les plus importants selon la confrontation des visions interne et externe de l'entreprise. Cette matrice identifie également les domaines d'action les plus **risqués**, car considérés comme les **moins performants** dans leur mise en œuvre dans la Caisse Régionale, et pourtant considérés comme les **plus importants**.

La lecture des matrices élaborées à la suite des consultations de parties prenantes a ainsi permis à la Caisse Régionale d'alimenter les travaux d'identification des enjeux / engagements RSE de la nouvelle politique RSE de la Caisse, mais aussi d'alimenter les travaux de validation des risques extra-financiers de la présente DPEF.

Étape 6 : Actualisation des risques extra-financiers

L'actualisation des risques extra-financiers de la DPEF 2022 s'appuie sur les travaux de 2018 et les risques extra-financiers de la DPEF 2020 (cf. annexe, notes méthodologiques). Sur cette

base, le service Développement Mutualiste et Sociétal, les membres du Comité de Direction⁷⁰ et le Comité de Pilotage RSE⁷¹ ont engagé un processus de réflexion pour s'assurer que les risques extra-financiers de la DPEF 2022 soient toujours pertinents, exhaustifs, et cohérents. Les facteurs suivants ont été intégrés dans l'analyse pour ajouter, invalider ou conserver les risques et les définir :

- Les résultats des écoutes de parties prenantes (domaines d'action ISO 26000 prioritaires) ;
- Les attentes et les pressions sociétales identifiées lors d'un benchmark réalisé par le service Développement Mutualiste et Sociétal ;
- Les politiques de gestion des risques déjà en œuvre ;
- Le savoir-faire des experts RSE et de l'ensemble des contributeurs ;
- Les risques extra-financiers retenus dans la DPEF 2020 et la description de leurs impacts (cf. annexes, notes méthodologiques) ;
- La description des risques extra-financiers opérée par CASA dans sa DPEF ;
- La prise en compte des obligations réglementaires en matière de durabilité de l'activité et de transparence vis-à-vis des impacts de l'activité sur l'environnement (réglementation SFDR, réglementation instaurant le Green Asset Ratio, ...) ;
- Les dix engagements du projet Sociétal du Groupe, qui ont vocation à se diffuser et à se concrétiser dans l'ensemble des Caisses régionales (cf. annexe) ;
- Les commentaires faits par l'Organisme Tiers Indépendant sollicité pour l'exercice précédent.

Étape 7 : Formalisation des domaines extra-financiers définis à partir des enjeux de la politique RSE

Les risques extra-financiers retenus, considérés comme majeurs, sont répartis au sein des sept engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale, ces derniers reprenant sept enjeux RSE majeurs. Cette répartition vise :

- À améliorer la lecture de la DPEF ;
- À relier les politiques de maîtrise des risques avec les engagements RSE de la Caisse Régionale ;
- Et à faire de la DPEF un véritable outil de pilotage de la Politique RSE.

⁷⁰ Des sessions individuelles ont été organisées entre chaque membre du Comité de Direction et le service RSE, ayant pour objet d'acculturer le dirigeant aux différentes attentes externes résultant des pressions et des mutations sociétales, pour présenter les résultats des attentes des parties prenantes et des résultats de l'IES, pour élaborer les engagements de la prochaine politique RSE (en cours de validation) et pour valider les risques extra-financiers.

⁷¹ Nouvelle entité constituée en 2022, composée des membres du Comité de Direction, des chefs de services et de contributeurs sur les sujets RSE de la Caisse Régionale.

Étape 8 : Recensement des politiques et des indicateurs de performance

L'identification des politiques et démarches, ainsi que des indicateurs de performance résulte, à l'instar de celle des risques extra-financiers, d'un processus participatif. Pour chaque risque identifié, le service Développement Mutualiste et Sociétal a mobilisé l'ensemble des contributeurs de la DPEF au sein d'une session en COPIL RSE dédié, pour :

- Définir le risque et ses impacts négatifs possibles pour l'entreprise et/ou les métiers ;
- Recenser et valider le choix des politiques et démarches en œuvre dans l'entreprise et visant à empêcher, limiter ou maîtriser chacun des neuf risques extra-financiers identifiés ;
- Identifier les indicateurs de performance pertinents, lisibles et pérennes, valider ou non le suivi des indicateurs de l'exercice précédent ou élaborer de nouveaux indicateurs, notamment pour le suivi de nouveaux risques.

Étape 9 : Validation du contenu de la DPEF 2022

Les risques extra-financiers pour l'année 2022 ont fait l'objet d'une validation collégiale en COPIL RSE.

Le contenu de la DPEF, dans sa version finalisée, est inscrit dans un parcours de validation en Comité Risques, au Comité Social et Économique, et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

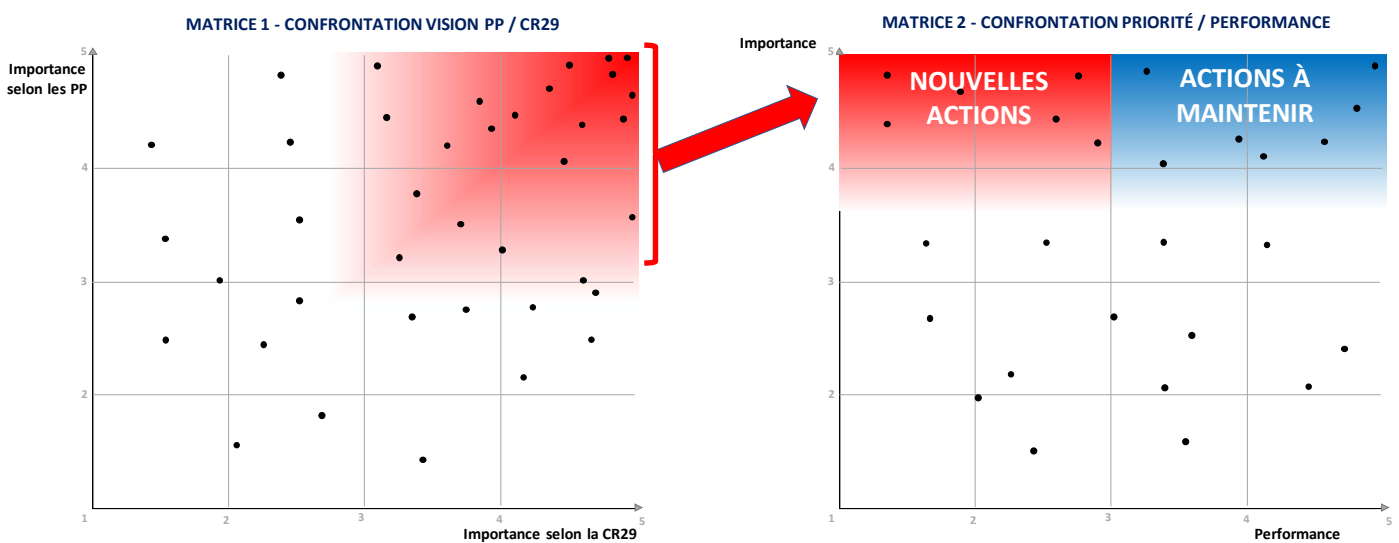
1.2.2. Travaux de cotation des domaines d'action extra-financiers

Les domaines d'action, ayant fait l'objet d'une consultation de parties prenantes, basés sur l'ISO 26000 et retravaillés pour être cohérents avec le secteur d'activité de la Caisse Régionale, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

GOUVERNANCE	G1	Affirmer publiquement notre vision RSE	ETHIQUE DES AFFAIRES	EA1	Prévenir tout acte de corruption
	G2	Intégrer la démarche RSE à la stratégie globale et encourager une gouvernance responsable		EA2	Lutter contre la concurrence déloyale
	G3	Renforcer les valeurs coopératives et mutualistes		EA3	Veiller à la protection des données et de la vie privée
	G4	Dialoguer avec les parties prenantes externes (clients, salariés, ONG, ...)	CONSOMMATEUR / CLIENT	C1	Veiller à la loyauté des pratiques commerciales et contractuelles
	G5	Contribuer à une ouverture des décisions		C2	Assurer une commercialisation responsable : marketing, information et communication responsable
	G6	Contrôler, rendre compte et communiquer notre performance et nos actions RSE		C3	Offrir aux clients des produits et services responsables
DROITS DE L'HOMME	DH1	Lutter contre les atteintes aux droits de l'Homme		C4	Renforcer la proximité physique avec nos clients et résoudre les réclamations
	DH2	Garantir l'égalité des chances et promouvoir la diversité		C5	Lutter contre l'exclusion bancaire et accroître l'accès aux services essentiels
	DH3	Lutter contre les discriminations envers les groupes vulnérables			
EMPLOYEUR RESPONSABLE	ER1	Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des collaborateurs dans leur travail	SOUTIEN DU TERRITOIRE LOCAL	ST1	Contribuer à la vie des associations
	ER2	Dialoguer et assurer une concertation sociale		ST2	Soutenir les entreprises de l'ESS et les initiatives locales renforçant le lien social et l'entraide
	ER3	Assurer une protection sociale, la santé et garantir la sécurité au travail		ST3	Faciliter l'accès à l'éducation & culture
	ER4	Développer les compétences des collaborateurs et faciliter la mobilité		ST4	Créer et soutenir l'emploi sur le territoire
ENVIRONNEMENT	E1	Lutter contre les formes de pollution		ST5	Contribuer au développement et à l'accès à la technologie et l'innovation
	E2	Agir en faveur de la RSE chez les fournisseurs et établir des relations		ST6	Lutter contre la pauvreté
	E3	Acheter responsable et local & gérer efficacement les ressources (déchets, énergie, eau)		ST7	Soutenir la création de richesses et de revenus locaux auprès des acteurs finistériens
	E4	Accompagner et financer la transition climatique et énergétique de tous nos clients		ST8	Agir pour la santé et le bien-être des citoyens
	E5	Accompagner et financer une transition agricole durable : transmissible, vivable, respectueuse et performante			
	E6	Diminuer les émissions de GES induits par nos activités pour lutter contre le réchauffement climatique			

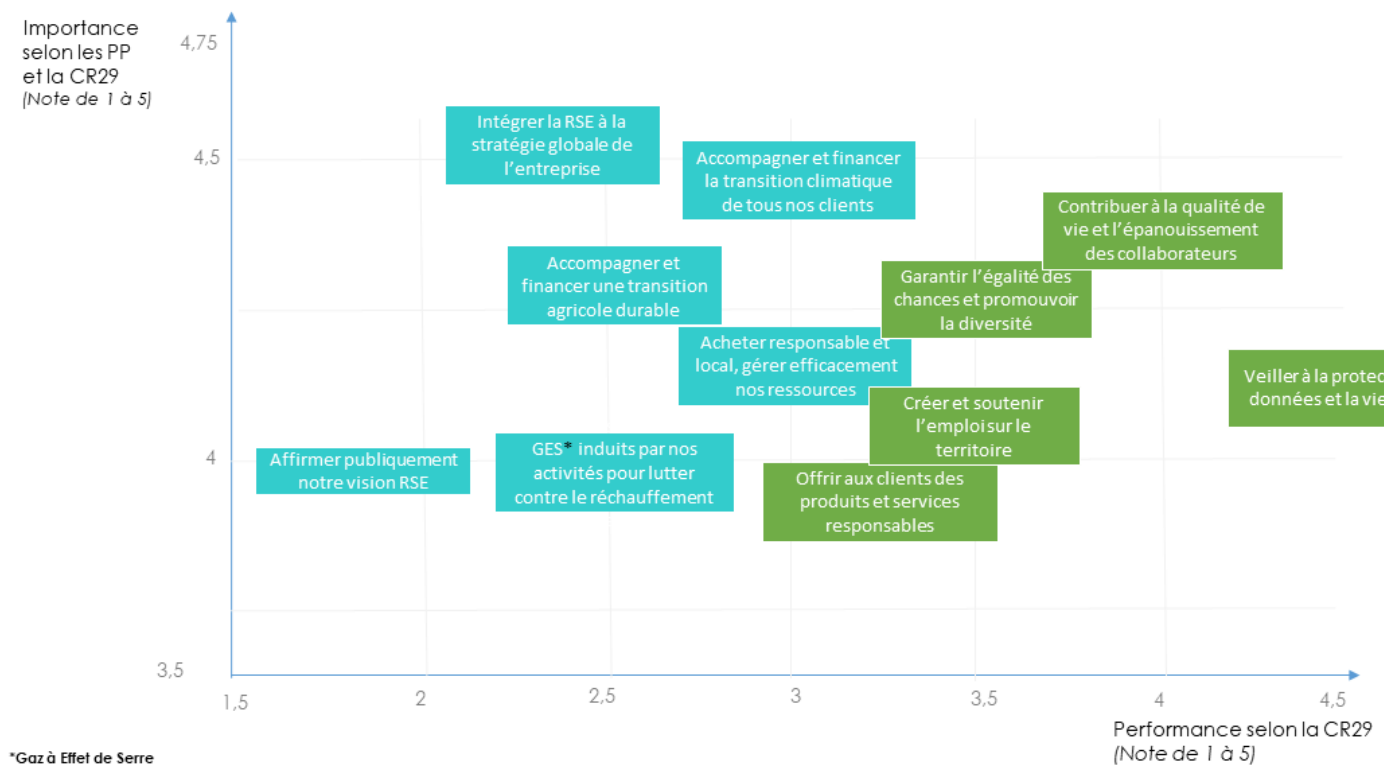
Les parties prenantes ont dans un premier temps été consultées pour évaluer le niveau d'importance de chaque domaine d'action. Les visions des parties prenantes d'une part et de celle de la Caisse Régionale d'autre part ont été confrontées pour identifier les domaines d'action les plus importants (*schéma de matrice de gauche ci-dessous*).

Ces domaines d'action prioritaires à la fois pour les parties prenantes et pour la Caisse Régionale ont été ensuite confrontés avec leur niveau de performance, évalué par la Caisse Régionale, permettant d'identifier les domaines d'action prioritaires, c'est-à-dire les domaines d'action à la fois les plus importants et à les moins performants dans l'entreprise (*schéma de matrice de droite ci-dessous*).



CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La matrice de matérialité obtenue en confrontant le niveau d'importance et le niveau de performance est présentée ci-dessous (avec une distinction selon que les domaines d'action sont les moins performants en bleu et les plus performants en vert) :



1.3. Risques extra-financiers actualisés dans la DPEF 2022

L'actualisation des risques pour la DPEF 2022 s'est appuyée sur les travaux de 2018 et les risques identifiés dans le DPEF 2020, présentés ci-après (extraits DPEF 2020) :

« Cette déclaration consiste en une démonstration construite comme suit :

- ⇒ Principaux enjeux RSE et risques identifiés : travaux réalisés avec les parties prenantes internes de l'entreprise sur la base d'une réflexion de l'expert.
- ⇒ Les risques ont été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité de survenance.

<i>Enjeux extra-financiers</i>	<i>Risques associés</i>	<i>Politiques de maîtrise des risques associés</i>
<i>Lutte contre la corruption Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats</i>	<i>Risque de non-conformité et juridique</i>	<i>Culture éthique</i>
<i>Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs Protection des données et de la vie privée des consommateurs Accès aux services essentiels Emploi et relations employeur/employé</i>	<i>Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels</i>	<i>Satisfaction de nos clients et culture de l'excellence Culture éthique Adaptation de nos offres aux nouveaux usages Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous</i>
<i>Conditions de travail et protection sociale Dialogue social Qualité de vie au travail Développement du capital humain</i>	<i>Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque physique : sécurité, sûreté, prévention</i>	<i>Cadre de confiance renforcé pour un engagement réciproque du collaborateur et de l'entreprise</i>
<i>Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur (achats responsables)</i>	<i>Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels</i>	<i>Achats Responsables</i>
<i>Devoir de vigilance</i>	<i>Risques opérationnels</i>	<i>Plan de vigilance Achats Responsables</i>

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

<p><i>Atténuation des changements climatiques et adaptation</i></p>	<p><i>Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque climatique</i></p>	<p><i>La finance durable : une des clés de la croissance</i></p>
<p><i>Protection de l'environnement</i></p>	<p><i>Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque climatique</i></p>	<p><i>Empreinte environnementale directe Bilan carbone Accompagner les transitions</i></p>
<p><i>Amélioration de la vision de la performance globale de nos contreparties (investissements et financements durables)</i></p>	<p><i>Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque climatique</i></p>	<p><i>Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous Engagement mutualiste : Un acteur d'influence pour une économie plus inclusive</i></p>

⇒ *Synthèse des enjeux, Risques associés et Politiques (de la DPEF 2019 aux domaines d'engagements liés à notre raison d'être ; ce qui nous a permis de construire notre DPEF 2020 en cohérence avec les trois projets groupe). »*

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Enjeux Extra-financiers	Risques associés	Projet associés	Politiques de maîtrise des risques associés
1 : Développer un service responsable : l'éthique	1 : Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients.	Projet Client	Enquête d'image, IRC Agences, Traitement des réclamations clients protection de ses clients - service conformité règlement intérieur des CL et CR Charte de bonne conduite collaborateurs 100% Humain 100% Digital mise en ligne nouveaux process : fiabilité et sécurité mise en ligne nouveaux produits : Adhésion 123/ EKO / Passerelle jeunes
	2 : Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client	Projet Sociétal	politique crédits - politique Placements épargne commission agriculture - comité IDECA Bilan carbone - politique investissements durables - politique achats et impact RSE (environnement transport...) - Politique et critères ESG pour nos clients Entreprises
	3 : Incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	Projet Sociétal	politique clientèle fragile - Restitution ACPR Dispositif Passerelle - Dispositif Passerelle jeunes Financements accordés au profit des populations non bancarisés
2 : Garantir une gestion financière durable	4 : Désengagement de la vie territoriale	Projet Sociétal	Convention et règlement intérieur de la Fondation CA29 Et plus largement le mécénat et les partenariats Fonds mutualistes durant la crise sanitaire
3 : Cultiver notre capital humain	5 : Mauvaise qualité de vie au travail	Projet Humain	IER Collaborateurs politique Managériale - politique crédits délégations – subdélégations accords d'entreprises
	6 : Discrimination et harcèlement	Projet Humain	Plan de formation - Egalité hommes femmes Parcours diplômant Formation pour deux référents Politique HECA
	7 : Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques & clients, évolutions métiers	Projet Humain	Plan de formation global - formation lignes métiers - nouveaux produits et services commissions DFA - Agences LAB - FReD
4 : Assurer une bonne gouvernance	8 : Défaut de formation des administrateurs	Projet Humain	Plan de formation - Règlement intérieur - processus de recrutement et respect du réglementaire – IER élus
	9 : Défaut de maintien d'une culture mutualiste	Projet Sociétal	Plans d'action mutualiste Gestion de la crise sanitaire - fonds mutualistes CR29

2. Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives



La politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance est accessible sur la page dédiée :

https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr829/npc/documents/CR29_-_POLITIQUE_DE_DURABILITE_ET_INCIDENCES_NEGATIVES_-_DEFINITIF.pdf

3. Les 10 engagements collectifs du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole

De toutes nos forces, tout de suite et tout le temps

Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2

Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3

Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5

Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6

Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7

Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8

Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9

Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10

Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ





Pour plus d'informations sur le Projet Sociétal, consulter :

<https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole>

4. La méthodologie SAFE (ex P9XCA)

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une **approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

- **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée “par enjeu”, par opposition à l’allocation usuelle “par scope”.

Au-delà de l’aspect quantification, la réalisation d’une telle cartographie permet au Groupe d’identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition**.

5. Rapport de l’organisme tiers indépendant



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Finistère**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la
déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Le processus de reporting permettant la remontée et la validation des données doit être renforcé.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

S.A.S. à capital variable
817 723 687 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège l'Entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;



- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment le service Développement Mutualiste et Sociétal, le service Clients, le service Engagement, les marchés spécialisés et les ressources humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;



- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel du Finistère et les caisses locales affiliées, qui couvrent 100 % des effectifs ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 7 mars 2023

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Caroline Delérable', written over a faint blue line.

Caroline Delérable
Associée, Développement Durable